

## **Classes populaires et comportement suicidaire à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle**

Barrie M. Ratcliffe

Volume 3, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031047ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031047ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

### ISSN

0847-4478 (imprimé)

1712-6274 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Ratcliffe, B. M. (1992). Classes populaires et comportement suicidaire à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 3(1), 129–169.  
<https://doi.org/10.7202/031047ar>

### Résumé de l'article

Les tenants de la thèse écologiste en sociologie urbaine considèrent les suicides dans la ville comme des symptômes de pathologie urbaine. Dans leur sillage, les historiens qui ont étudié le problème à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle, assumant que les statistiques officielles reflètent la réalité, ont cherché à expliquer le taux plus élevé dans la capitale qu'ailleurs en France par le déracinement et l'inadaptation des immigrants, des marginaux et même des classes ouvrières. L'objectif de cet article est de tester la validité de ces conclusions. La méthode adoptée consiste, tout d'abord, en la constitution d'une base de données fiable construite à partir de trois sources différentes: les registres de la Morgue, les statistiques publiées tous les ans par le Ministère de la Justice et des compilations faites à partir de dossiers individuels durant les années 1850. Elle consiste, aussi, en une analyse des chiffres bruts et des taux globaux, ainsi que de l'incidence des suicides par sexe, statut civil, groupe d'âge et profession à travers l'espace parisien. Les résultats infirment la validité de la thèse écologiste. Les taux naugmentent pas avec le temps et les immigrants, les marginaux et les classes populaires ne sont pas surreprésentés parmi les suicides. Cet article soutient aussi que les méthodes dont on se sert pour mettre fin à ses jours sont plus passives que brutales et que les suicides sont moins importants parmi les causes de décès qu'ils ne le seront au XX<sup>e</sup> siècle quand les taux parisiens seront devenus les moins élevés en France.

# Classes populaires et comportement suicidaire à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle

BARRIE M. RATCLIFFE

## Résumé

*Les tenants de la thèse écologiste en sociologie urbaine considèrent les suicides dans la ville comme des symptômes de pathologie urbaine. Dans leur sillage, les historiens qui ont étudié le problème à Paris au XIXe siècle, assumant que les statistiques officielles reflètent la réalité, ont cherché à expliquer le taux plus élevé dans la capitale qu'ailleurs en France par le déracinement et l'inadaptation des immigrants, des marginaux et même des classes ouvrières. L'objectif de cet article est de tester la validité de ces conclusions. La méthode adoptée consiste, tout d'abord, en la constitution d'une base de données fiable construite à partir de trois sources différentes: les registres de la Morgue, les statistiques publiées tous les ans par le Ministère de la Justice et des compilations faites à partir de dossiers individuels durant les années 1850. Elle consiste, aussi, en une analyse des chiffres bruts et des taux globaux, ainsi que de l'incidence des suicides par sexe, statut civil, groupe d'âge et profession à travers l'espace parisien. Les résultats infirment la validité de la thèse écologiste. Les taux n'augmentent pas avec le temps et les immigrants, les marginaux et les classes populaires ne sont pas surreprésentés parmi les suicide. Cet article soutient aussi que les méthodes dont on se sert pour mettre fin à ses jours sont plus passives que brutales et que les suicides sont moins importants parmi les causes de décès qu'ils ne le seront au XXe siècle quand les taux parisiens seront devenus les moins élevés en France.*

\* \* \* \*

*The ecological thesis in urban sociology has long treated suicides as a symptom of urban pathology. Historians who have studied the problem in Paris in the nineteenth century have accepted that official statistics mirrored reality and have explained higher rates in the capital than elsewhere in France by the failure of immigrants, marginal groups and working classes to adapt to the urban milieu. The purpose of this article is to determine the validity of these conclusions. The method adopted to do so consists, first of all, in creating a reliable data base using three different sources: the Morgue registers, statistics published annually by the Ministry of Justice and compilations made from individual suicide dossiers in the 1850s. It consists, secondly, of an analysis of crude data and global rates, and a more detailed examination of the incidence of suicide by gender, civil status, age group and profession and across Parisian space. The ar-*

---

Cette recherche a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Je tiens à remercier Cheryl Danieri pour son aide à la préparation des graphiques.

*gument that is presented denies the validity of the ecological thesis. It is argued that rates do not increase across the period and that immigrants, the marginal, the working class are not overrepresented among suicides. It is further argued that the methods used to end one's life were more passive than brutal and that suicides were less important among causes of death than they would be in the twentieth century when Parisian rates had become the lowest in France.*

Les statistiques se rapportant à la mortalité dans les sociétés occidentales contemporaines révèlent que sur l'échelle des principales causes de décès le suicide occupe entre la cinquième et la dixième place. Les plus récentes études pour la France, par exemple, indiquent que les hommes et les femmes présentent des taux de suicide de trente-trois et douze pour mille respectivement, que douze mille suicides se produisent chaque année qui comptent pour trois pour cent des décès chez les hommes et un virgule trois pour cent des décès chez les femmes; ces chiffres sont supérieurs à ceux des décès survenus dans les accidents de la route auxquels on donne pourtant plus de publicité<sup>1</sup>. Par ailleurs, les statistiques montrent aussi que le taux de suicide ne varie pas seulement selon le sexe, mais aussi en fonction de l'âge, de la condition sociale et du milieu de vie. Quant aux tentatives de suicide, elles échappent aux statistiques à cause de la difficulté qu'on éprouve généralement à rassembler des données précises; à chaque suicide pourraient correspondre dix ou même vingt tentatives. C'est dire que dans chaque société, un nombre relativement important d'individus ont déjà tenté de mettre fin à leurs jours. Il n'est donc pas surprenant que sociologues, épidémiologistes, psychologues et psychiatres se soient penchés depuis longtemps sur le problème des causes et de l'incidence du suicide<sup>2</sup>.

Il est étonnant que, à l'exception de deux études récentes sur la mort volontaire en Angleterre<sup>3</sup>, les historiens aient en général négligé le suicide comme sujet de recherche. Cette lacune apparaît d'autant plus surprenante que l'étude historique du suicide déborde largement le simple cadre statistique. Notre malaise devant la mort volontaire — le suicide est à la fois banal et toujours choquant, un phénomène dérangeant discuté le

- 
1. Organisation mondiale de la santé, *L'évolution des comportements suicidaires* (Copenhague; 1984) p. 1. Françoise Davidson et Alain Philippe, *Suicides et tentatives de suicide aujourd'hui. Étude épidémiologique* (Paris; 1986) pp. 149-152. Les dernières données disponibles concernent 1987. Elles indiquent que pour cette année 12 161 décès par suicide ont eu lieu, contre 9 443 morts sur la route. *Annuaire statistique de la France 1989* (Paris; 1989), p. 208. Les *Statistiques des causes médicales de décès*, publiées par l'INSERM, (dernières données: 1988), donnent des chiffres légèrement différents.
  2. Aux États-Unis il existe même une American Association of Suicidology (1969) qui publie un journal, *Suicide and Life-Threatening Behavior* (depuis 1971). L'étude du suicide continue de produire un nombre sans cesse croissant de publications. La banque de données de la National Library of Medicine qui collige les revues de médecine et de sciences de la santé s'accroissent en moyenne de 400 articles par an sur le sujet.
  3. Olive Anderson, *Suicide in Victorian and Edwardian England* (Oxford; 1987) et Michael Macdonald et Terence Murphy, *Sleepless Souls: Suicide in Early Modern England* (Oxford; 1990). L'ouvrage de Howard I. Kushner *Self-Destruction in the Promised Land: A Psycho-cultural Biology of American Suicide* (New Brunswick, N.J.; 1989) est décevant.

plus souvent à mots couverts — trahit l'importance du sujet pour l'histoire culturelle des attitudes devant la vie et la mort. Le suicide, parce qu'il est une tentative individuelle de résoudre une crise de l'existence, est aussi une fenêtre sur la vie même dont il arrête pour toujours le balancier. Les données sur le suicide compilées avec de plus en plus de soin par les bureaucraties étatiques et publiées sous forme de tableaux depuis les années 1820 donnent pourtant des indices; elles offrent un témoignage sur l'expérience vécue par des hommes et des femmes ordinaires qui resterait autrement hors de la portée du regard de l'historien<sup>4</sup>. Ainsi, ceux qui étudient le suicide ont découvert très tôt que le comportement suicidaire dépend de l'époque et de la culture: l'incidence, les moyens utilisés et les attitudes changent au cours du temps et d'une société à l'autre. Paris en est un exemple. Aujourd'hui, la grande région de Paris présente le taux de suicide le plus bas de France<sup>5</sup>. Par contre, dans la première moitié du XIXe siècle, un sixième des suicides commis en France ont eu lieu dans le département de la Seine, et le taux de suicide y était quatre fois supérieur à la moyenne nationale. Entre 1836 et 1857, période étudiée ici, plus de 12 000 suicides furent enregistrés dans ce même département, une moyenne de 558 par an<sup>6</sup>. Jusque dans les années 1890, alors que le taux de suicide augmentait tant en France qu'à Paris, il allait de soi dans les discussions sur l'étiologie

- 
4. À propos de l'histoire culturelle, Michael Macdonald a fort justement remarqué que "Like the grain of sand in which Blake saw a world, the history of suicide is a small subject that affords us a vision of matters of great magnitude. . . . The study of suicide will not reveal everything that we want to know about social and cultural change, but it can cause us to look at the subject in new ways. That should be enough to make suicide matter as much to historians as it has to sociologists." "The secularization of suicide in England 1660-1800", *Past and Present*, 111 (1986): 50-100. Dans son analyse de la mort violente à Philadelphie, qui est pour une large part basée sur des sources statistiques, Roger Lane a soutenu que "The manner of dying is. . . often a reflection of the manner of living and these largely unexplored records may provide much new information about the changing conditions of ordinary life. They are used here to suggest a reexamination of the link between growth and disorder, or violence, two themes that have dominated the traditional history and sociology of American cities in that period. . . . historians who have only recently begun to exploit the undigested statistics of the nineteenth century, have not yet recognized that suicidal behavior may be one of the all-too-scarce clues to the life and culture of the inarticulate groups whose history increasingly concerns us." *Violent Death in the City. Suicide, Accident and Murder in Nineteenth-Century Philadelphia* (Cambridge, Mass.; 1979), pp. 1 et 160. Louis Chevalier, dans *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXème siècle* (Paris; édition de 1969), p. 370 a affirmé: "Les gens heureux n'ont pas d'histoire, les gens honnêtes pas davantage, ou si peu. L'étude des phénomènes sociaux doit porter sur les secteurs et les groupes où ces phénomènes, plus accusés, plus exaspérés, accumulent la documentation la plus nombreuse." Il ne faudrait pas croire, pour autant, que ce genre de source soit la seule ou la plus utile pour saisir solidarités, sociabilités et cultures ouvrières.
5. Le taux de suicide pour les hommes de la région parisienne est moins de la moitié de ce qu'il est dans les communes rurales et d'un peu plus de la moitié pour les femmes. Alain Philippe, "Mortalité par suicide en France: Étude des disparités régionales," *Revue d'épidémiologie et de santé publique* 27 (1979): 479-482.
6. Chiffres calculés à partir des données présentées chaque année par le Ministère de la Justice: *Compte général de l'Administration de la Justice criminelle*. Le premier volume, couvrant l'année 1825, a été publié en 1827.

du comportement suicidaire, que ce soit dans les études savantes, les reportages ou les romans, de soutenir que le suicide était un phénomène urbain plutôt que rural et d'incriminer les grandes métropoles. Les données disponibles tendaient ainsi à consolider le préjugé défavorable à la ville en général et à Paris en particulier bien enraciné dans les croyances des élites. Ce préjugé a trouvé son couronnement dans l'étude de Louis Chevalier, parue en 1958, consacrées aux classes laborieuses parisiennes au début du XIXe siècle et qui traitait le suicide, ainsi que d'autres comportements que l'auteur considérait déviants, comme des symptômes de pathologie sociale.

Le propos de cette recherche est évidemment d'entreprendre un dialogue avec la tradition bien établie dans l'histoire des villes qui appréhende le suicide comme un symptôme de déséquilibre urbain<sup>7</sup>. En particulier, il s'agit de discuter les conclusions de deux chercheurs, Louis Chevalier et Jean-Claude Chesnais<sup>8</sup>, lesquels, sans prétendre avoir mené une étude approfondie de la question, ont néanmoins proposé une analyse des causes et de l'incidence du suicide dans la capitale française durant le XIXe siècle. Chevalier soutient que le nombre de suicides était élevé et en progression et que les suicides étaient inégalement distribués selon les quartiers de Paris et les différentes classes sociales. Selon Chevalier, le suicide était un phénomène majoritairement ouvrier qui, comme la prostitution, la maladie mentale et le crime, faisait la preuve que la ville se trouvait dans un état pathologique. Bien que sa lecture des sources soit au mieux suspecte<sup>9</sup>, la thèse de Chevalier a eu l'audience d'un vaste public et elle mérite d'être

- 
7. Le mythe contemporain qui attribuait un nombre croissant de suicides au spleen romantique et les voyait comme des gestes imitant des modèles littéraires comme le *Chatterton* de Vigny, n'est pas assez sérieux pour être analysé ici, même si Louis Maigron dans son ouvrage *Le Romantisme et les mœurs. Essai d'étude historique et sociale d'après des documents inédits* (Paris; 1910), pp. 312-350, consacre un chapitre à cette question dans sa critique du romantisme. Le problème — mineur — des suicides imitatifs est toujours débattu par quelques spécialistes. Voir Ira M. Wasserman, "Imitation and Suicide: A Reexamination of the Werther Effect", *American Sociological Review* 49 (1984): 427-436.
  8. *Classes laborieuses et classes dangereuses*, pp. 462-486; *Histoire de la violence*, pp. 266-281. Pour une critique méthodologique de la première de ces études, voir, de Barrie M. Ratcliffe, "Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXème siècle?: The Chevalier Thesis Reexamined", *French Historical Studies* 17 (1991): 542-74.
  9. Son argument sur les suicides pêche par trois points. Il utilise des citations tirées d'un nombre restreint d'écrits contemporains pour suggérer que les suicides constituaient un problème de plus en plus préoccupant à l'époque. De plus, il utilise sans examen critique des statistiques sur les mobiles de suicide, alors que ces données sont d'une fiabilité suspecte, pour démontrer le lien entre pauvreté, aliénation et comportement auto-destructeur. Plus gravement, la preuve statistique qu'il présente pour montrer que le suicide était en progression n'est pas fiable. Ces chiffres, qui couvrent la période 1822-1848, sont considérablement plus élevés (d'un tiers) que ceux des statistiques officielles publiées. Il trouve ses statistiques pour les années 1822-1826, quoiqu'il ne l'indique pas dans son travail, dans AN F7 9722 (Police générale) et de tableaux publiés dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, VI (Paris; 1860), p. 291. Les auteurs de ces deux documents précisent clairement que les chiffres présentés incluent non seulement les suicides effectifs mais aussi les tentatives de suicide. Chevalier ne pouvait pas ne pas savoir non seulement que ces chiffres étaient

examinée. Des problèmes liés à l'utilisation des données surgissent aussi dans le propos de Chesnais sur l'étiologie du suicide à Paris, problèmes suffisamment graves pour jeter une ombre sur la validité de ses conclusions<sup>10</sup>. L'argument de Chesnais est toutefois important puisque, à l'instar de Chevalier, il affirme que les nouveaux arrivés dans la ville et la classe urbaine défavorisée en général se sont montrés particulièrement enclins à commettre des suicides dans un Paris en croissance accélérée. À la différence de Chevalier, cependant, il ne perçoit pas les classes laborieuses parisiennes comme étant dangereuses, parce qu'en recourant bien plus au suicide qu'au meurtre, elles souffrent plus qu'elles ne font souffrir.

## II

Il n'est pas facile d'examiner les statistiques de la mort volontaire. Les données disponibles, parce qu'elles reflètent la mentalité de ceux qui ont dressé les certificats de décès et qui ont publié des compilations statistiques à partir de 1825, déploient souvent un voile opaque entre le chercheur et les suicidés. Et parce qu'elles ne rendent pas compte de tous les suicides et ne donnent aucun renseignement sur les tentatives, ces statistiques sont inévitablement édulcorées.

L'examen des sources s'est avéré si ardu que nous avons été obligé d'abandonner un des deux aspects de notre stratégie de recherche initiale, soit l'analyse de cas individuels pour restituer l'expérience du suicide. Nous avons d'abord cru pouvoir compenser le fait que les rapports d'autopsies ou les dossiers de suicidés que certains chercheurs préoccupés par la mort volontaire avaient utilisés<sup>11</sup> n'étaient pas disponibles, par la construction d'une image composite à partir des cas décrits dans les rapports quotidiens

---

supérieurs aux chiffres réels, mais aussi qu'ils ne pouvaient même pas rendre compte avec exactitude de l'évolution du rapport des tentatives sur les réussites, le nombre rapporté des tentatives étant trop bas pour être exact.

10. Le principal problème de l'utilisation des sources par Chesnais résulte de son interprétation erronée de la catégorie "gens sans profession ou de profession inconnue" apparaissant dans les statistiques sur le métier des suicidés. Chesnais a abordé cette catégorie comme celle de la marge sociale (sic?) ("les fous, les chômeurs, les criminels, les vagabonds, les filles publiques, les "gens sans aveu" de toute sorte", *Histoire de la violence*, p. 271). Il a dès lors utilisé l'importance numérique de cette catégorie parmi les suicidés pour appuyer sa thèse. En réalité, la catégorie en question n'était pas établie sur une base sociale mais était plutôt un fourre-tout administratif où étaient entassés ceux dont les corps n'avaient pas été identifiés, les femmes mariées qui ne travaillaient pas, les gens âgés qui avaient quitté le marché du travail et les gens trop jeunes pour y être entré. De plus, Chesnais se dispense de calculer des taux pour ne retenir que des chiffres et ne donne aucune preuve de la plus haute incidence du suicide qu'il attribue aux quartiers pauvres de la capitale.
11. A. Gorceix et N. Zimbacca ont utilisé des dossiers judiciaires dans leurs travaux sur les suicides dans le département de la Seine, "Étude des dossiers de suicides enregistrés dans le département de la Seine en 1962", *Annales de médecine légale* 45 (1965), pp. 20-28. Jean-Claude Schmidt a utilisé à peu près cinquante dossiers de suicides dans son étude de la mort volontaire à Paris à la fin du Moyen-Âge" *Annales E.S.C.*, 31 (1976), pp. 3-28 et Richard Cobb a pu utiliser un corpus de 404 certificats de décès établis à la Morgue pour la période 1795-1801. *Death in Paris* (Oxford; 1978). Aucun dossier de ce genre ne nous est parvenu de notre période.

envoyés par la Préfecture de police au Ministère de la Justice et des suicides décrits dans la presse de plus en plus fréquemment, et avec de plus en plus de détails, (nous pensions particulièrement à la *Gazette des Tribunaux* à partir de 1825)<sup>12</sup>. Nous avons également cru qu'une telle approche fondée sur l'analyse de cas individuels constituerait le nécessaire contrepoint à l'utilisation de données générales, qu'elle nous aurait permis d'habiller de chair le squelette des statistiques, et qu'elle nous aurait aidé à reconstituer le drame solitaire du suicide<sup>13</sup>. Il s'est cependant vite avéré que de tels témoignages, livrés par des administrateurs et par la presse bourgeoise, étaient aussi partiels que partiiaux. Par exemple, ils reflétaient et exacerbèrent les stéréotypes sexuels d'alors en insistant sur les suicides féminins et sur les mobiles supposément propres aux femmes. Pour allécher leurs lecteurs avec du bizarre et du saignant, les journaux privilégiaient le sensationnel de certains mobiles et de certains types de suicide<sup>14</sup>. De tels comptes-rendus ne pouvaient donc être utilisés pour restituer la réalité du suicide.

L'autre partie de notre plan de recherche, construire une base de données statistiques, est ainsi devenue notre seule ouverture sur les suicides à Paris. Loin de les considérer comme un pis-aller, nous avons supposé que les statistiques étaient fiables et que, utilisées prudemment, elles pourraient nous livrer de précieux renseignements sur le suicide. Nous avons également supposé que les critiques qui nient toute utilité aux statistiques ont exagéré leur argument<sup>15</sup>. Certes, les données sur le suicide sont loin de rendre la pleine mesure du comportement qu'elles sont censées décrire, mais tel est aussi le cas d'autres types de statistiques à l'usage peu contesté, comme celles qui

- 
12. Les rapports de police existent pour la période entière dans La sous-serie F7 aux Archives Nationales. Nous les avons analysés ainsi que tous les rapports de suicide de *La Gazette des Tribunaux* pour la période 1825-1857. Pour une illustration des dangers inhérents à l'utilisation de données non-quantitatives, voir Jeffrey Merrick, "Patterns and Prosecutions of Suicide in Eighteenth-Century Paris", *Historical Reflections/Réflexions historiques* 15 (1989), pp. 1-53. Il a choisi d'utiliser les journaux de Siméon-Prospér Hardy qui enregistraient une moyenne de seulement onze suicides par an pour la période 1764-1789 alors que nous savons que c'est un trop petit échantillon statistiquement parlant et que Hardy constitue une source très imparfaite.
  13. Ceci aurait comblé le fossé méthodologique entre subjectivisme et objectivisme qui, selon Pierre Bourdieu, dans *Choses dites* (Paris; 1987), p. 150, ne devrait pas exister.
  14. Beaucoup d'observateurs de l'époque prenaient au sérieux les rapports détaillés de la presse, parce qu'ils croyaient que ceux-ci incitaient aux suicides imitatifs. Déjà en 1820, l'aliéniste Étienne Esquirol affirmait qu'ils encourageaient des suicides (*Des maladies mentales* (Paris; 1838), I, p. 668), tout comme Égiste Lisle (*Du suicide* (Paris; 1856), pp. 465-466). En 1838 le Préfet de police a même émis un avis selon lequel les officiers de police et les employés de la préfecture n'étaient pas autorisés à donner d'informations sur le suicide (circulaire du 26 mars 1838). *Circulaires du Préfet de Police*. Archives de la Préfecture de Police.
  15. La remise en question des statistiques officielles du crime et du suicide a été un des apports fondamentaux — et certains vont jusqu'à dire le seul — de la critique ethnométhodologique de la sociologie positiviste. Voir Aaron V. Cicourel et John I Kitsuse, "A Note on the Uses of Official Statistics", *Social Problems* II (1963): 131-139; Jack D. Douglas, *The Social Meanings of Suicide* (Princeton; 1967); J. Maxwell Atkinson, *Discovering Suicide. Studies in the Social Organization of Sudden Death* (London; 1979); Jean Baechler, *Les Suicides* (Paris; 1975).

prétendent représenter l'activité économique d'une société alors qu'elles négligent des secteurs non-monétarisés ou des activités illégales, comme le crime ou la contrebande<sup>16</sup>. Argument plus important, un certain nombre d'études récentes ont évalué la fiabilité des statistiques sur le suicide pour conclure que les erreurs dans les données n'étaient pas suffisamment importante pour empêcher leur utilisation<sup>17</sup>.

À ces fondements de notre confiance dans les statistiques s'ajoute le fait que nous n'avons pas utilisé seulement une, mais trois sources quantitatives complémentaires, les forces de l'une rachetant en partie les faiblesses des autres. Ces sources sont tout d'abord les ensembles de statistiques très généraux et non encore traités trouvés dans le *Compte général de l'Administration de la Justice criminelle*, une compilation annuelle publiée par le Ministère de la Justice; ensuite, les données rassemblées par l'aliéniste Alexandre Brière de Boismont<sup>18</sup> au milieu du siècle concernant les suicides dans le département de la Seine entre 1834 et 1843; enfin, les informations que nous avons extraites des registres de la Morgue de Paris<sup>19</sup>. Les données offertes par ces trois sources ont imposé le cadre géographique et chronologique de notre étude: chacune de ces trois sources présente des chiffres pour le département de la Seine plutôt que pour Paris, et ce n'est qu'à partir de 1836 que les registres de la Morgue sont suffisamment bien tenus<sup>20</sup>

16. Un autre exemple peut être donné: les statistiques criminelles, constructions sociales encore plus problématiques que les données sur le suicide. Certains historiens croient encore qu'elles peuvent être amenées à révéler les tendances du crime. Pour de récents exemples, voir V. A. C. Gattrell, "The Decline of Theft and Violence in Victorian and Edwardian England" dans l'ouvrage dirigé par V. A. C. Gattrell, Bruce Lenman et Geoffrey Parker, *Crime and the Law; The Social History of Crime in Western Europe since 1500* (Londres; 1980), pp. 238-337 et John M. Beattie, *Crime and the Courts in England 1660-1800* (Oxford; 1986).
17. Le comité d'experts responsable de l'étude sur le suicide de l'Organisation mondiale de la santé en 1981 a déterminé que les constantes révélées par les statistiques étaient trop significatives pour être traitées comme des erreurs: *L'évolution des comportements suicidaires* pp. 15-20. Bernice A. Pescosolido et Robert Mendelsohn, cependant, ont fourni le premier test approfondi de fiabilité des données statistiques: voir leur article "Social Causation or Social Construction of Suicide? An investigation into the Social Organization of Official Rates", *American Sociological Review* 51 (1986), pp. 80-101. Leurs conclusions sont partagées par Patrick O'Carroll, "A Consideration of the Validity and Reliability of Suicide Mortality Data", *Suicide and Life-Threatening Behavior* (1989), pp. 1-16. Des historiens approuvent également l'utilisation des statistiques. Parmi eux, c'est Michael MacDonald qui a écrit avec le plus de sensibilité et le plus d'intelligence sur le suicide; son avis sur les données quantitatives, qu'il considérait d'abord trop imparfaites pour être utilisées, s'est modifié. Voir son *Sleepless Souls*.
18. Publiées dans son *Du suicide et de la folie-suicide, considérés dans leurs rapports avec la statistique* (Paris; 1856).
19. Ces registres, qui consignent l'entrée des corps des suicidés amenés à la Morgue depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, n'ont pas été répertoriés et sont restés inutilisés aux Archives de la Préfecture de Police.
20. Encouragé par le Conseil de salubrité (voir ses rapports pour 1828 et 1829, "Rapport général du Conseil de salubrité de la Ville de Paris et du Département de la Seine", *Archives de la Préfecture de Police*) et par Alphonse Devergie, un des pionniers de la médecine légale (voir ses *Notions générales sur la Morgue de Paris, sa description, son service, son système hygiénique* (Paris; 1877), pp. 4-5, le Préfet a commandé de plus strictes procédures en janvier 1836 ("Arrêté réglementaire du service intérieur de la Morgue", 1er janvier 1836).



et les statistiques publiées suffisamment détaillées<sup>21</sup> pour permettre l'analyse. Ainsi, notre étude du suicide se situe dans le département de la Seine<sup>22</sup> et dans la période de vingt-deux années qui s'étend de 1836 à 1857.

Chacune des ces trois sources s'appuie sur les mêmes procédures d'émission de certificat de décès qui ont l'avantage non seulement de ne pas avoir changé au cours du XIXe siècle, mais encore d'avoir fonctionné efficacement dans la capitale où des commissaires de police étaient chargés de détecter les morts suspects<sup>23</sup> et où les médecins étaient responsables de l'examen des corps, pour déterminer les causes de décès et décider, le cas échéant, d'avoir recours à l'autopsie<sup>24</sup>.

Le premier ensemble de données, celui des statistiques à l'échelle nationale, est de plus en plus détaillé à partir de 1836. Il offre de longues séries de chiffres sur l'incidence, la distribution selon l'âge, les moyens utilisés, et même la profession des suicidés. Il souffre néanmoins de graves insuffisances. Le type d'information recueilli reflète les intérêts des contemporains mais pas nécessairement ceux de l'historien, comme c'est le cas par exemple des données sur la distribution des suicides selon la période du jour, du mois et de l'année. Plus fâcheusement, les tableaux présentent des données brutes plutôt que des taux, ils ne donnent pas d'information sur l'état civil et le lieu de résidence des suicidés (ceux-ci sont précisés seulement à partir de 1866), ils offrent peu d'analyses départementales et, de manière beaucoup plus grave, ne distinguent pas les hommes des femmes.

Brierre de Boismont, auteur de l'analyse contemporaine la plus sérieuse de la mort volontaire dans la capitale, a colligé notre deuxième ensemble de données. À partir de

21. Le sexe, l'âge et la profession des suicidés ont été consignés pour la première fois en France en 1835, les mobiles présumés en 1836. Des analyses rétrospectives mais très générales ont été publiées dans le *Compte général* pour les années 1850, 1880 et 1900. Jusqu'en 1892 les statistiques sur le suicide étaient compilées à partir des certificats de décès originaux dont les copies étaient envoyées au Ministère de la Justice. Rien de cela ne subsiste. Des statistiques détaillées sur les suicides à Paris n'ont été disponibles qu'à partir des années 1880 quand la municipalité a commencé à publier l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*.
22. Ceci constitue certainement une limite à notre étude: la proportion de la population du département que représente la capitale était en déclin (82 pour cent en 1836; 68 pour cent en 1856). Ce pendant, l'importance de ce fait ne doit pas être exagérée. Il y avait beaucoup d'échanges entre la ville et les banlieues, et la zone entourant le département semble avoir eu des taux de suicide presque aussi élevés que ceux de Paris. De plus, l'accroissement de la population du département devait beaucoup au développement de banlieues périphériques vers le nord de la ville.
23. Ordonnances de police, 4 novembre 1788; 9 floréal an VIII; 25 ventôse an XIII; 22 novembre 1822. Les procédures sont décrites dans le *Dictionnaire de police moderne* (Paris; 1820) de M. Alletz et dans le *Nouveau dictionnaire de police ou recueil analytique et raisonné des lois, ordonnances, règlements et instructions concernant la police judiciaire et administrative en France* (Paris; 1835).
24. L'arrêté du 19 ventôse an XI précisait qu'il y aurait 36 médecins placés sous la supervision de 4 inspecteurs et d'une commission générale, et responsables de la certification des décès. En zone rurale sous juridiction départementale ce rôle incombait aux officiers de police, aux juges de paix et aux maires.

dossiers aujourd'hui disparus, il inventorie tous les suicides ayant eu lieu dans le département de la Seine au cours de dix ans, de 1835 à 1844. Le sérieux de son étude devient évident lorsque l'on sait qu'il lui a fallu trois ans pour rassembler ses données<sup>25</sup>. Malgré leurs avantages, cependant, les données de Briere ne sont pas sans faiblesses. Rassemblées en fonction d'une recherche très spécifique, ces statistiques ne séparent pas les sexes et, comme les chiffres nationaux, elles sont fréquemment trop générales ou, dans le cas des motifs de suicide, trop peu fiables pour être utiles.

Les registres de la Morgue fournissent une information plus complète<sup>26</sup>. Y sont consignés le sexe, l'âge, l'état civil, la profession, le lieu de naissance et de résidence du suicidé, aussi bien que le moyen qu'il a utilisé pour mourir. Complets pour la période, les registres nous renseignent sur un peu plus de la moitié des suicides commis dans le département (63 pour cent de ceux des hommes et 32 pour cent de ceux des femmes)<sup>27</sup>. Aussi riche soit-elle, l'information susceptible d'être extraite de ces registres ne rend pas entièrement compte de la réalité de la mort volontaire dans la capitale parce que seuls ceux qui mettaient fin à leurs jours dans la rivière, les canaux ou dans la rue, et dont les corps n'étaient pas immédiatement identifiés et réclamés, étaient par la suite envoyés à la Morgue pour y être enregistrés. Le moyen de mourir implique donc un facteur de distorsion: les suicidés masculins issus des classes laborieuses sont beaucoup plus susceptibles d'être enregistrés à la Morgue que le reste des suicidés.

Lorsqu'elles sont utilisées en conjonction, ces sources nous fournissent une base de données aussi complète que fiable, au même titre que celles avec lesquelles la plupart des autres chercheurs sur le suicide ont dû travailler. Il est cependant nécessaire de tester sa fiabilité puisque plusieurs sources de distorsion possibles existent. Les statistiques ont pu être faussées par des non résidents venus à Paris dans l'unique but de perpétrer un suicide. Un nombre variable de suicides ont pu être faussement répertoriés comme morts accidentelles. Nous avons donc soumis nos données à plusieurs tests, élémentaires toutefois, pour nous assurer de la signification de ces distorsions. Ces dernières nous sont apparues en définitive négligeables. Ajoutons néanmoins que nous n'avons pas pu estimer l'importance d'une autre source d'erreur possible, puisque de longues suites de certificat de décès n'existent plus: les classes dirigeantes ont dû persuader les médecins de maquiller leurs suicides. Puisque notre propos est d'examiner les liens entre le milieu urbain et le suicide, cette distorsion, aussi importante qu'elle pourrait être par ailleurs, ne peut apparaître ici comme un obstacle majeur.

Deux sources, les chiffres de Briere et les registres de la Morgue, peuvent être consultées pour déterminer la proportion de non résidents parmi les suicidés du département. L'analyse de ces sources montre, d'abord, que les gens de passage comptaient

25. Briere de Boismont, *Du suicide*, p. vi. Briere a inventorié 4 595 suicides durant cette période. Des calculs sur les données du *Compte général* révèle que le Ministère de la Justice évalue le nombre des suicides à 4 663, une différence de seulement 1,5 pour cent.
26. Il s'agit des registres d'inscription. Les statistiques annuelles de la Morgue ainsi que divers documents relatifs aux décès peuvent être trouvés sous les rubriques DA 30, 32 et 210 des *Archives de la Préfectures de police*.
27. 6 662 suicides sont répertoriés dans les registres de la Morgue. Ce chiffre passe dans le *Compte général* à 12 374 pour la même période.

pour moins de 5 pour cent de l'ensemble des suicidés et, ensuite, que leur nombre ne s'est pas accru avec le temps<sup>28</sup>. Il ne semble pas non plus qu'il y ait eu de changement significatif dans l'accessibilité et dans l'efficacité des moyens de suicide. Il est vrai que, dans le but de dissuader d'éventuels candidats au suicide par chute, l'accès à certains monuments publics, comme la colonne de Juillet et la colonne Vendôme a été réglementé. Cependant, de telles mesures n'ont pas eu d'effets appréciables, principalement parce que les monuments publics n'étaient le lieu que d'une infime fraction des tentatives de suicide. Il est également vrai que la police déployait des efforts considérables pour empêcher les gens de se noyer<sup>29</sup> et que ces précautions auraient pu avoir un impact sur le nombre de décès d'autant plus que, nous le verrons, la noyade était l'un des moyens privilégiés de suicide, même si elle était loin d'être aussi importante dans la réalité qu'elle ne l'est dans le mythe du suicide à Paris. Cependant, le service de sauvetage en place resta pour l'essentiel identique à celui qui avait été établi au siècle précédent<sup>30</sup>, et les améliorations introduites ne furent pas suffisantes pour pouvoir changer notablement la situation, en particulier depuis que l'ouverture des canaux Saint-Denis et Saint-Martin et du bassin de La Villette offrait au candidats au suicide de nouvelles possibilités. Ceci est confirmé par les données relatives aux sauvetages, disponibles pour la période 1839-1848, qui suggèrent que le pourcentage de personnes sauvées n'a augmenté que de très peu. Ces chiffres ne concernent pas seulement les tentatives de suicide, mais aussi les accidents<sup>31</sup>. Ajoutons que la proportion des suicides par noyade est restée constante durant toute la période.

Trois sources d'erreur possibles résultant d'une mauvaise classification des morts violentes doivent retenir l'attention. Il se pourrait d'abord que l'habileté des experts en médecine légale à reconnaître des morts volontaires se soit accrue, ce qui aurait eu pour

- 
28. Les données de Brierre pour 1834-1843 indiquent que 4,3 pour cent des suicidés n'étaient pas résidents de la capitale. La proportion des non résidents parmi les suicidés enregistrés à la Morgue était sensiblement supérieure (5,3 pour cent), probablement parce que les gens de l'extérieur choisissaient plus fréquemment la noyade que les Parisiens. Les mêmes sources montrent que 80 pour cent des suicidés repêchés dans la Seine vivaient en ville et que 14 à 16 pour cent d'entre eux provenaient des faubourgs. Ces derniers fournissaient donc en proportion moins de suicidés que la part de la population du département qu'ils constituaient n'aurait pu le laisser attendre.
29. Trois mesures étaient employées principalement: des récompenses substantielles étaient versées à ceux qui repêchaient des corps — 25 francs pour un rescapé et 15 francs pour un noyé — (Arrêté du 9 floral, an VIII et Ordonnance du 25 mars 1816); les dispositions relatives aux premiers secours étaient multipliées (Ordonnances du 25 mars 1816, du 2 décembre 1822, du 1er janvier 1836 et du 29 avril 1842); des patrouilles fluviales permettaient de faire respecter les règlements concernant la baignade dans le fleuve, baignade interdite hors des établissements autorisés à cette fin. (Ordonnance du 6 mai 1825. *Archives Nationales*, F7 3688 25).
30. Voir Alan Williams, *The Police of Paris, 1718-1789* (Baton Rouge, LA; 1979), pp. 260-261.
31. Le taux des sauvetages réussis étaient de 38 pour cent. Plus de la moitié des rescapés étaient cependant des victimes d'accidents plutôt que des candidats au suicide. Ces sauvetages réussis étaient à la hausse, voir le "Relevé spécial des submersions à Paris et dans le département de la Seine, pendant dix années (de 1839 à 1848)", *Recherches statistiques VI*, pp. 292-293.

effet de gonfler les statistiques sur le suicide. Une étude des principaux manuels de médecine légale, seul moyen pour nous de juger des progrès réalisés, révèle des percées significatives dans les techniques de l'époque, comme par exemple dans l'identification des infanticides et dans l'estimation du temps d'immersion d'un corps dans l'eau. Cependant, aucun nouveau procédé non plus qu'aucune réforme administrative n'ont été introduits qui auraient pu affecter l'identification des suicides<sup>32</sup>. Une seconde source d'erreur possible est le taux d'identification des corps amenés à la Morgue. Ceci est important parce que les suicides étaient seulement identifiés comme tels en autant que les fonctionnaires étaient capables de déterminer l'identité de la victime et d'établir la présomption d'une intention suicidaire. Des calculs basés sur les registres de la Morgue ne montrent cependant pas de variations significatives du nombre des corps non reconnus; ils indiquent que, en moyenne, un corps sur dix restait non identifié<sup>33</sup>. Nous savons également que les statistiques sur le suicide sont loin d'englober tous les actes commis et que certains suicides passent pour des morts accidentelles, comme c'est particulièrement le cas pour les noyades et les chutes du haut de grands immeubles. Encore une fois, il n'apparaît pas de variations significatives à l'histoire des causes des méprises entre suicides et morts accidentelles durant cette période. Trois éléments étayaient cette affirmation: le taux d'accident du département n'était pas particulièrement élevé — en 1850, la Seine se classe au 29<sup>ème</sup> rang national<sup>34</sup> —, le nombre de suicides a augmenté plus vite que celui des morts accidentelles et les fluctuations dans le nombre de suicides ne se sont pas accompagnées pas de fluctuations équivalentes pour les morts accidentelles. Ajoutons que les noyades et les chutes représentaient pour une part stable, voire en diminution, de l'ensemble des cas d'accidents<sup>35</sup>.

La création d'une base de données et l'établissement de sa fiabilité demandent qu'on estime non pas sa précision absolue mais sa précision relative. Comme nous le verrons, nos statistiques peuvent être amenées à révéler de grandes tendances; cependant, elles ne peuvent dévoiler tout ce que nous voudrions savoir. Certaines de ces limites méritent d'être mentionnées dès à présent. Comme nous n'avons pas de renseignements sur les tentatives de suicides, notre portrait du comportement suicidaire doit demeurer

32. Nous avons consulté trois recherches importantes sur la médecine légale publiées respectivement en 1835, 1848 et 1852: Alexandre Brière de Boismont, *Manuel de médecine légale à l'usage des jurés, des avocats, et des officiers de santé* (Paris; 1835); Mathieu J.-B. Orfila, *Traité de médecine légale* (Paris; 1848, 4<sup>ème</sup> édition); Alphonse Devergie, *Médecine légale, Médecine légale théorique et pratique* (Paris; 1852), (première édition 1836).

33. Le caractère singulier de ce haut taux d'identification devient pleinement évident quand nous nous souvenons que la plupart des corps étaient extraits de l'eau et que les cadavres submergés ne remontaient à la surface qu'à la suite de leur décomposition gazeuse et qu'il n'y avait aucun moyen avant l'introduction de la réfrigération dans les années 1880 d'exposer les corps plus de trois jours (quoique les vêtements étaient gardés plus longtemps).

34. *Statistique de la France*, (1870), p. lxxx.

35. Ceux-ci sont calculés à partir des données du *Compte général*, 1836-1857 et de statistiques sur les morts violentes publiées dans les *Recherches statistiques* VI, pp. 276 et 444.

incomplet<sup>36</sup>. De plus, nous n'avons aucun moyen de déterminer combien de Parisiens ont préféré mettre fin à leurs jours à l'extérieur de la ville<sup>37</sup>. Nous aurions aimé inscrire les chiffres concernant le département de la Seine dans un contexte national plus large, mais nous n'avons pas pu établir la crédibilité des statistiques pour le reste du pays, et nous soupçonnons celles-ci d'être beaucoup moins fiables que celles de la capitale et de sa région immédiate.

Une limite encore plus grande à l'utilité de notre base de données concerne les mobiles des suicides. Notre incapacité à les établir survient moins du manque d'information — les contemporains de l'époque ont compilé des tableaux sophistiqués de mobiles présumés — que de la complexité de la crise ultime qui précède l'acte du suicide, un phénomène que le principal intéressé comprend à peine lui-même. Beaucoup de chercheurs ont tenté de cerner les motifs de suicide en utilisant les notes qu'une minorité de suicidés a laissées. Si l'on exclut le fait qu'une telle démarche implique un prudent déchiffrement, puisque les auteurs de ces notes ont écrit sous l'effet d'un stress émotif et, souvent, avec le désir de dissimuler les vrais motifs de leur acte, nous ne possédons aucun échantillon représentatif de ces notes pour notre période. Nous avons à notre disposition des tableaux statistiques sur les motifs de suicide, établis à partir des certificats de décès sur lesquels les fonctionnaires ont inscrit la principale cause du suicide telle que l'on rapportée les proches de la victime. Ces documents sont de valeur douteuse, puisqu'ils ne tiennent compte que d'une cause pour chaque suicide, cause qui n'est peut être rien de plus que le facteur précipitant d'une crise complexe. De plus, les motifs indiqués sur les certificats de décès étaient le résultat de processus d'encodage complexes mettant en jeu les relations entre les fonctionnaires et les témoins<sup>38</sup>, le souhait de la famille ou des amis de révéler ou de cacher la vérité, et l'incapacité fondamentale des témoins de se mettre à la place du suicidé. Tout comme les contemporains, donc, l'historien est condamné à demeurer un observateur extérieur. L'expérience profonde du suicidé lui reste étrangère, et même lorsque les registres de la Morgue nous parlent de corps nus, de marques de naissance, d'hernies, de contusions et du reste, les suicidés réussissent à dissimuler pudiquement leur angoisse secrète et leurs motifs personnels. "Personne ne manque jamais d'une bonne raison de se suicider", a dit le poète Cesare Pavese, dont nous connaissons le destin tragique. Comme les autres chercheurs, les historiens n'ont pas encore trouvé la méthode infaillible pour déterminer quelles sont ces raisons.

- 
36. Un biais afflige les données car les méthodes privilégiées par les femmes étaient souvent moins mortelles que celles employées par les hommes et parce que nous suspectons que les époux et les familles des femmes suicidées avaient de plus grands intérêts à cacher le suicide que les familles des hommes suicidés.
37. En écrivant son étude de 1870 sur les suicides en Seine-et-Marne, Émile Le Roy croyait que le phénomène du suicide des Parisiens à l'extérieur de la ville était suffisamment important pour en tenir compte. Voir son *Étude sur le suicide* (Paris; 1870), p. 127.
38. Voir les conclusions qu'apporte Aaron V. Cicourel à son ouvrage *The Social Organization of Juvenile Justice* (New-York; 1968), pp. 328-337.

## III

En examinant chiffres et taux nous pouvons à la fois juger du discours du XIXe siècle<sup>39</sup> et des opinions émises par la suite par les historiens sur l'importance et sur l'étiologie du suicide dans la région parisienne. Ces statistiques, cependant, doivent être décomposées, en particulier selon le sexe, pour éviter l'erreur de la plupart des commentateurs contemporains qui, sans tenir compte de la différence entre les hommes et les femmes, les séparent seulement lorsqu'il s'agit d'attribuer aux premiers des motifs professionnels pour se suicider, et aux secondes essentiellement des motifs d'ordre personnel et familiaux<sup>40</sup>. Deux raisons principales nous commandent d'éviter cette erreur: en premier lieu, les données relatives aux suicidés masculins sont reconnues pour être plus sûres<sup>41</sup>; ensuite, ce qui est plus important, les femmes avaient généralement une expérience comparable de la mort volontaire, certes, mais aussi spécifique. Les données sur le suicide pour le département de la Seine devraient aussi être appréhendées dans le contexte à fois des données nationales sur le suicide et de la mort dans la capitale<sup>42</sup>.

La première méthode et la plus évidente pour déterminer le caractère particulier de la capitale est d'y examiner le nombre de suicides. Au premier abord, ces chiffres (tableau 1) semblent impressionnants puisqu'en plus d'être élevés, ils s'accroissent tout au long de la période. La Seine, en effet, compte pour 17,4 pour cent de l'ensemble des suicides en France même si elle ne rassemble que 3 pour cent de la population du pays. Cependant, les chiffres pour ce département sont probablement plus élevés que ceux de beaucoup d'autres puisqu'il y est plus difficile aux parents et aux amis de dissimuler

39. Nous avons déjà étudié ce discours ainsi que les problèmes de méthode soulevés par l'analyse de comportement suicidaire dans notre article "Suicides in the City: Perceptions and Realities of Self-Destruction in Paris in the First Half of the Nineteenth Century", *Historical Reflections/Réflexions historiques* 18 (1992) 1-70.

40. L'accent était mis, en particulier, sur le cas des femmes les plus jeunes, sur les amours contrariés et les viols. Brierre de Boismont, *Du suicide*, pp.21-26. Voir aussi Yannick Ripa, *La ronde des folles. Femme, folie et enfermement au XIXème siècle* (Paris;1986), pp. 94-95, et Barbara T. Gates, *Victorian Suicides: Mad Crimes and Sad Histories* (Princeton;1989), pp. 125-150.

41. Les statistiques ont toujours montré une plus grande incidence du suicide chez les hommes. Cependant, des distorsions les affectent non seulement parce que les suicides de femmes étaient plus fréquemment dissimulés, mais aussi parce que nous avons seulement des données sur les suicides réussis. Puisque les femmes choisissaient souvent des méthodes moins efficaces que celles retenues par les hommes, les statistiques cernent mieux la réalité de ces derniers. Déjà en 1882 Léon Giraud affirmait que les différences apparentes entre les hommes et les femmes au chapitre du suicide résultaient des méthodes en faveur chez les femmes. *Essai sur la condition des femmes en Europe et en Amérique* (Paris;1882), p. 156. Le fait que les données sur le suicide pour le XXe siècle indiquent l'amenuisement de l'écart entre les suicides masculins et féminins milite en faveur de cet argument. Voir Steven Stack et Nick Danigelis, "Modernization and the Sex Differential in Suicide, 1919-1972", *Comparative Social Research* 8 (1985), pp. 203-216.

42. Puisque nous n'avons pas vérifié la fiabilité des statistiques nationales dont nous soupçonnons cependant les faiblesses, elles seront utilisées lorsqu'il s'agira d'indiquer de grandes tendances générales et non pas à des fins comparatives.

**Tableau 1**  
**Nombre de suicides dans le département de la Seine et en France par sexe,**  
**1836-1857**

Année	Département de la Seine			France (moins la Seine)		
	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux
1836	301	114	415	1474	451	1925
1837	297	136	433	1514	496	2010
1838	318	165	483	1568	496	2064
1839	358	128	486	1691	570	2261
1840	351	160	511	1689	552	2241
1841	346	155	501	1793	520	2313
1842	353	163	516	1776	574	1350
1843	407	144	551	1884	585	2469
1844	381	160	541	1816	612	2428
1845	381	153	534	1951	599	2550
1846	392	134	526	1937	639	2576
1847	488	210	698	2293	656	2949
1848	342	139	481	2225	595	2820
1849	439	170	609	2297	677	2974
1850	435	177	612	2288	696	2984
1851	458	145	603	2279	716	2995
1852	425	168	593	2555	726	3281
1853	423	183	606	2113	696	2809
1854	445	197	642	2262	796	3058
1855	459	189	648	2377	785	3162
1856	524	186	710	2637	842	3479
1857	474	201	675	2496	796	3292

des suicides, et que les méthodes policières y sont plus efficaces que dans les autres régions de la France. Surtout, nous devons replacer ces chiffres dans le contexte de l'expansion accélérée de la capitale<sup>43</sup>. Dès lors nous nous rendons compte que l'augmentation du nombre de suicides ne suit pas le rythme de l'accroissement de la population, alors que dans la France prise dans son entier, les suicides ont augmenté plus rapidement que la population<sup>44</sup>.

Le taux de suicide fournit en fait le meilleur indicateur de l'incidence de la mort volontaire (tableau 2 et graphiques 1 et 2)<sup>45</sup>. La conclusion la plus surprenante qui ressort

43. De 1836 à 1856, deux années de recensement, la population du département a augmenté de 62 pour cent. Seulement une partie de cette augmentation (46 pour cent) concerne la ville de Paris proprement dite.

44. En utilisant les chiffres du *Compte général*, nous avons obtenu ce résultat sur la base de moyennes annuelles pour 1835-1839 et 1854-1858. Des périodes de cinq ans ont permis de réduire les effets d'éventuelles distorsions dues à des variations à court terme. Les suicides ont augmenté à Paris de 48,3 pour cent, en France (sans la Seine) de 60,2 pour cent.

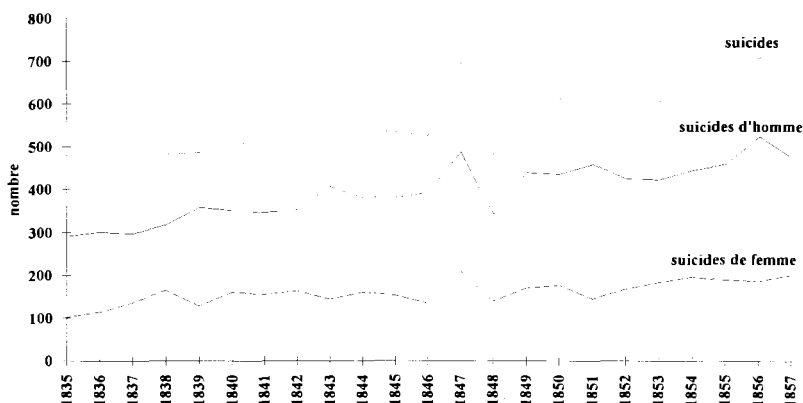
45. Les taux de suicide peuvent seulement être calculés par périodes de cinq ans. Bien que les données sur le suicide soient disponibles pour chaque année, les recensements survenaient seulement tous les cinq ans, et pour le département de la Seine ces années ne sont pas tout à

**Tableau 2**  
**Taux de suicide en France et dans le département de la Seine par sexe, 1836-1856**

	Seine			France	
	Hommes	Femmes	Taux global	Hommes	Femmes
1836	54.30	42.11	41.35	11.40	3.84
1841	58.91	27.41	43.94	12.88	4.17
1846	57.75	24.51	41.73	14.63	4.54
1851	60.33	24.95	42.98	15.22	5.01
1856	54.32	21.33	38.13	17.13	5.11

**Graphique 1**  
**Incidence des suicides dans le département de la Seine par sexe, 1836-1857**

Statistiques établies à partir du *Compte général de l'administration de la justice*. . . pour les années 1836-57

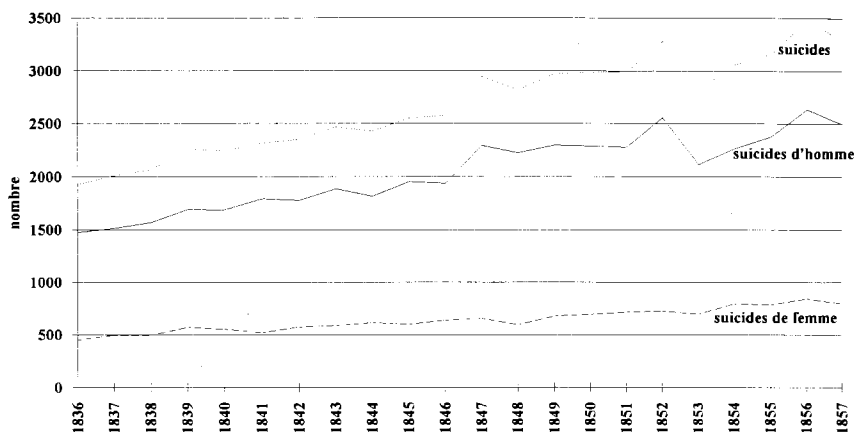


fait comparables, si l'on considère l'importance des fluctuations du flot migratoire. Par exemple, 1846 marque le sommet d'un cycle économique, alors que 1851 est une année charnière entre la fin d'une récession et le début d'une reprise. Étant données les fluctuations dans le nombre annuel des suicides, le calcul des taux est basé sur une moyenne annuelle de cinq ans mise en corrélation avec les données extraites des recensements. Ces taux sont bruts et non pas normalisés selon l'âge. Nous n'avons pas de renseignements complets sur la pyramide des âges de la Seine ou de la France qui seules nous auraient permis d'ajuster ces taux. Nous devons cependant souligner que la structure particulière de la pyramide des âges de la population de la capitale suggère que la proportion des gens âgés étaient moins importante que cette même proportion pour le pays entier. Puisque les plus jeunes étaient moins enclins au suicide, les taux bruts pour la Seine sont certainement sensiblement inférieurs à ce qu'auraient été des taux ajustés selon l'âge.



**Graphique 2**  
**Incidence des suicides en France par sexe, 1836-1857**

Statistiques établies à partir du *Compte général de l'administration de la justice*. . . pour les années 1836-57



de l'examen de ce taux pour le département de la Seine — qui présente une moyenne de 40,6 pour la période s'étendant de 1836 à 1856 — est qu'il demeure stable, alors que le taux national passe d'une moyenne annuelle de 7,59 au début pour atteindre 10,4 à la fin<sup>46</sup>. Il y a une seconde observation à faire: alors que le taux pour le département de la Seine, mesuré par intervalles de cinq ans, demeure constant (l'écart maximal par rapport à la moyenne étant seulement de 3, ce qui représente une différence de trois suicides par cent mille habitants) un écart important et bref apparaît néanmoins sur la courbe. En 1847 le taux a augmenté brusquement pour retomber de façon notable l'année suivante<sup>47</sup>. Cette irrégularité n'est pas difficile à expliquer, puisqu'il est devenu un cliché

46. Les taux nationaux sont calculés à partir des moyennes annuelles pour les périodes 1836-1840 et 1851-1855 et les chiffres des recensements de population. Le taux national est monté à 11,6 en 1856. *Statistique de la France. Mouvement de la population pendant les années 1858, 1859 et 1860* (Strasbourg:1863), p. lxxxii.

47. Puisqu'il s'agissait d'années de crise et que les changements auraient pu être plus artificiels que réels, nous avons recherché des erreurs dans l'enregistrement des données. Les chiffres ne semblent pas changer par suite d'une classification erronée de suicides dans les morts accidentelles: en 1847 le nombre de ces dernières atteignait le niveau de la précédente année; en 1848, quoique plus de morts accidentelles aient été relevées, l'augmentation est restée proportionnée aux chiffres des années suivantes. Les données de la Morgue, pour leur part, révèlent que le taux d'identification des corps est resté proche de la moyenne pour la période entière (84,4 pour cent et 84,3 pour cent en 1847 et 1848 contre une moyenne de 87,44 pour cent). Le seul changement discernable est une faible augmentation des suicides seulement suspectés mais non confirmés — 29 pour cent du total en 1848 contre 22 pour cent en 1847 — une augmentation insuffisante pour expliquer le déclin des suicides en 1848.

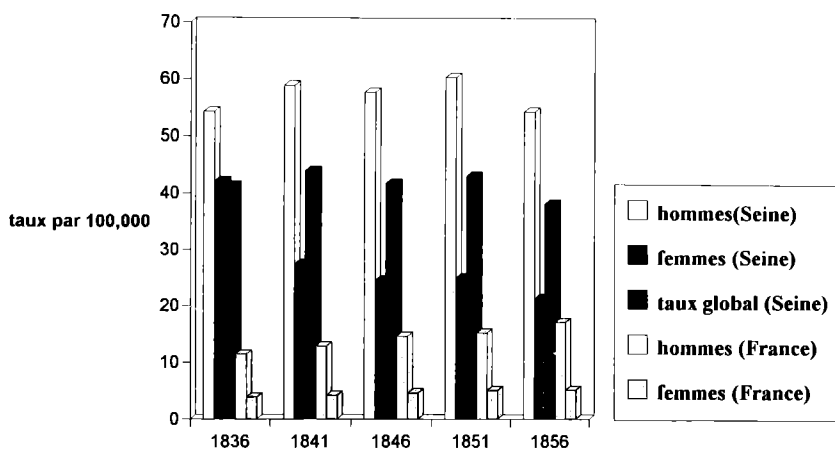
dans l'étude du suicide de dire que celui-ci est plus important en période de crise économique qu'en temps de guerre ou de crise politique. Déjà au début du XIXe siècle, les observateurs avaient été prompts à remarquer la chute du nombre de suicides en 1830; plus tard, durant la crise de 1870-1871, d'autres ont constaté une chute analogue<sup>48</sup>. Cependant, en 1847-1848 le département de la Seine a connu une variation beaucoup plus importante que la France dans son entier. Lors de la dépression de 1847, le nombre de suicides dans la capitale a augmenté d'un quart pour représenter 19 pour cent du total national, le plus fort pourcentage de toute la période. Encore plus remarquable peut-être est le fait que les femmes ont été plus affectées que les hommes: le nombre des suicides de femmes a augmenté de 39 pour cent par rapport à la moyenne de la précédente période de cinq ans, soit 24 pour cent de plus que la moyenne pour la période 1848-1853; les chiffres correspondants pour les hommes étaient de 27,5 et 12 pour cent. L'envolée des chiffres pour les deux sexes est clairement reliée à la sévérité de la crise économique dans la capitale. L'emballement de l'augmentation du suicide chez les femmes reflète vraisemblablement le fort taux de travailleuses actives, leurs bas salaires, leur vulnérabilité au congédiement pendant une récession et les lourdes responsabilités familiales de beaucoup de femmes seules. L'année suivante, cependant, et malgré une aggravation de la récession, le nombre de suicides pour les deux sexes dans le département tomba de près de 31 pour cent, une chute plus accusée que dans le reste de la France. En 1848, il représentait plus que 14,6 pour cent du total national, la proportion la plus basse de toute la période étudiée ici. Cette fois-ci, la décroissance était du même ordre pour les hommes et les femmes<sup>49</sup>. Encore une fois, l'intensité de cette baisse reflète la gravité — l'impact intégratif — de la crise politique dans la capitale.

Les données brutes — chiffres et taux — peuvent aussi être décomposées selon la pyramide des âges, le sexe et l'état civil, pour être amenées à révéler beaucoup plus sur les caractéristiques du suicide à Paris. Les taux correspondant aux différents groupes

48. Durkheim, *Le Suicide. Étude de sociologie* (Paris; 1897), p. 215-221 et 264-282, ne fut d'ailleurs pas le premier à découvrir que les suicides, en particulier dans les villes, sont moins fréquents en temps de guerre et de révolution et que leur incidence augmente durant les crises économiques. Déjà en 1822 l'aliéniste Jean-Pierre Falret, dans *De l'hypochondrie et du suicide* (Paris; 1822), pp. 74-76, notait que les périodes d'effervescence politique mettaient un frein aux suicides, phénomène qu'il attribuait à une plus grande intégration sociale. J.-B. Cazauvieilh, un autre aliéniste, dans *Du suicide* (Paris; 1849), p. 243, a également remarqué que les révolutions semblaient détourner l'attention des candidats au suicide. Cependant, les commentateurs de l'époque cultivaient l'ambiguïté à ce sujet, car un certain nombre d'aliénistes — à commencer par Esquirol en 1822 — ont noté que les cas de maladie mentale augmentaient durant les périodes d'agitation politique. Voir Brière de Boismont, "De l'influence de la civilisation sur le développement de la folie", *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1ère série, 21 (1839), pp. 241-295.

49. À ce moment survient une chute du nombre d'hommes et de femmes qui ont recours au suicide, chute de 30 pour cent et 34 pour cent respectivement par rapport à l'année précédente, de 10,6 pour cent et 8 pour cent par rapport à la moyenne annuelle pour les années 1842-1846. Par rapport à la moyenne annuelle pour la période 1849-1853, le nombre des hommes suicidés est de 21,6 pour cent inférieur et celui des femmes suicidées de 17,5 pour cent inférieur.

**Graphique 3**  
**Taux de suicide par sexe dans le département de la Seine et en France par sexe,**  
**1836-1856**



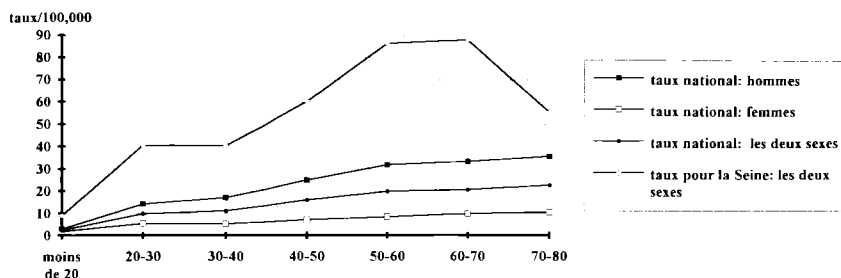
Les taux pour le département de la Seine ont été calculés à partir de statistiques présentées dans les recensements et dans le *Compte général de l'administration de la justice*. . . ; Taux pour la France à partir de *Statistique de la France*, 1863, p. xxxii.

d'âge ne sont pas faciles à calculer parce que les recensements de population ne commencent à publier des statistiques cohérentes par groupes d'âge qu'à partir de 1850<sup>50</sup>. Les chiffres du recensement de 1851 et les données relatives au suicide publiées par le Ministère de la Justice peuvent néanmoins être utilisés pour calculer des taux généraux pour le département de la Seine et pour la France entière au milieu du siècle<sup>51</sup>. Les courbes du graphique 4 pour la Seine et la France montrent une évolution parallèle et conforme au patron familial d'augmentation du taux de suicide avec l'âge. Il est clair, dès lors, que les gens âgés entre quarante et soixante ans à Paris sont plus enclins à commettre un suicide que les gens du même groupe d'âge dans le pays entier. Plus de recherches doivent être faites avant que nous puissions comprendre pourquoi il en va ainsi, mais on peut, pour expliquer ce phénomène, invoquer la perte du conjoint, les

50. Les *Recherches statistiques* ont publié des distributions selon l'âge pour les années 1817 et 1836. L'information tirée du recensement de 1836 nous aide ici à déterminer des différences selon le sexe en tenant compte des groupes d'âge.

51. Nous avons utilisé pour nos calculs du taux de suicide du département de la Seine un chiffre moyen pour 1851 déduit de la période 1849-1853 (un total de 3 023 suicidés) qui a été mis en relation avec les données démographiques tirées du "Résumé général du département. Récapitulation suivant les âges (Dénombrement de 1851)", dans *Recherches statistiques*, VI, p. 520. Le taux national est calculé à partir du recensement de 1851 et la moyenne annuelle calculée de tous les suicides pour la même période 1849-1853. Les données nationales sur le suicide dans le *Compte général* sont divisées par sexe. Les chiffres pour le département n'offrent pas une telle distribution.

**Graphique 4**  
**Taux de suicide par groupe d'âge et par sexe: la France et le département de la Seine à la mi-siècle**



Les taux ont été calculés à partir du recensement de 1851 et du nombre annuel moyen de suicides, 1849-1853.

accidents de travail liés aux métiers manuels et la difficulté à trouver un emploi. On peut ajouter que la baisse du taux de suicide pour les personnes de plus de soixante-dix ans vivant à Paris n'est pas significative puisque le nombre de suicides en question (3 pour cent du total), tout comme celui des personnes de cet âge en général, sont relativement minimes.

Une enquête plus approfondie suggère aussi que la vulnérabilité du groupe des quarante-soixante ans a augmenté durant la période étudiée. Le nombre annuel moyen de suicides par groupes d'âge pour les périodes 1836-1840<sup>52</sup> et 1853-1857 a été mis en corrélation avec les pyramides des âges de 1836 et 1856<sup>53</sup>. Puisque les données démographiques disponibles couvrent Paris plutôt que le département entier, cette procédure montre une tendance générale brute plutôt que des taux précis. Cependant, deux conclusions générales peuvent être émises à partir de cette étude. Premièrement, les taux à l'intérieur des tranches d'âge demeurent constants tout au long de la période, avec une exception. Deuxièmement, et ceci constitue l'exception dont nous venons de parler, la part de la tranche d'âge des moins de trente ans baisse (de 6 pour cent) alors que celle des gens âgés entre cinquante et soixante ans augmente (de 4 pour cent). Ces observations contrastent avec celles qu'Olive Anderson a faites au sujet de Londres au XIXe siècle. Anderson conclut que ce qui distingue la capitale britannique du reste du pays est le haut taux observé chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans<sup>54</sup>.

52. Les chiffres moyens qui résultent sont à un pour cent près de ceux qui peuvent être calculés à partir des données de Briere pour 1834-1843, et ce pour chaque groupe d'âge.

53. 5 913 suicidés constituent l'échantillon total. Les pyramides des âges sont construites à partir des données trouvées dans l'ouvrage de Jacques Bertillon, *De la nuptialité, de la mortalité à Paris pendant le XIXème siècle et les époques antérieures* (Paris; 1907), tableau I, p. 9.

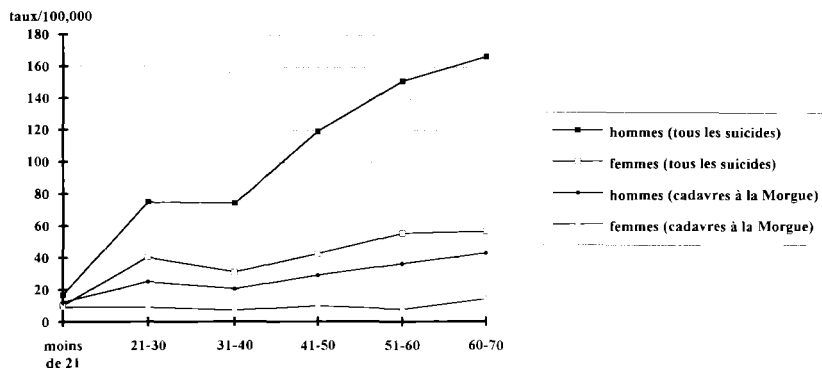
54. *Suicide in Victorian and Edwardian England*, pp. 50-55, 102-103, 104-147, 419. Nous devrions ajouter cependant qu'Anderson n'indique pas l'importance de son échantillon de données extraites des enquêtes du coroner pour 1861-1863 et 1911. Celle-ci fonde ses conclusions sur les différences existant entre les situations urbaine et rurale en général et dans le cas particulier de Londres.

Les statistiques sur le comportement suicidaire prennent toute leur signification lorsqu'elles sont décomposées selon le sexe. Les suicides d'homme étaient beaucoup plus fréquents que les suicides de femme dans la région parisienne: les premiers représentent 71 pour cent du total des suicides durant la période étudiée ici<sup>55</sup>. Cette inégalité très sensible devant la mort volontaire n'est pourtant que la réplique d'autres cas de figure trouvés en d'autres temps et en d'autres lieux, et semble confirmer les tendances observées dans la France entière, même si la proportion de femmes chez les suicidés est régulièrement, quoique très légèrement, supérieure dans la capitale à celle du reste du pays<sup>56</sup>. En effet, les suicides commis par les Parisiennes constituent 20,2 pour cent des suicides des Françaises, alors que ceux commis par les Parisiens représentent une fraction moindre (16,5 pour cent) des suicides de l'ensemble des Français<sup>57</sup>. Les écarts entre les sexes deviennent encore plus évidents lorsque la distribution des suicides suivant les tranches d'âge est examinée. Dans ce cas, alors que le groupe des moins de trente ans était responsable de 27 pour cent des suicides des hommes, il comptait pour 35 pour cent des suicides des femmes. Par contraste, le groupe des gens âgés de trente à soixante ans fournissait un plus fort pourcentage de suicidés que de suicidées (58,7 pour cent contre 50,4 pour cent). Ces chiffres, calculés à partir des données rassemblées par Brière de Boismont, couvrent seulement la période 1834-1843<sup>58</sup>. Cependant, les registres de la Morgue confirment la représentativité de cette distribution par âge et par sexe. Ces registres jouissent d'un avantage supplémentaire sur les données de Brière: ils offrent un aperçu des changements à travers le temps. La proportion des suicides de femme attribuables au groupe des moins de trente ans durant cette période a augmenté de 11 pour cent, alors que celle pour les femmes âgées de trente à soixante ans a baissé de 8 pour cent. La tendance s'inverse chez les hommes: la part du groupe des plus jeunes est tombée de 9 pour cent, pendant que celle du groupe des plus âgés a augmenté de 13 pour cent<sup>59</sup>.

Puisque certaines de ces différences selon le sexe — voir même l'ensemble d'entre elles — pourraient résulter de mutations plus démographiques que comportementales,

- 
55. La répartition de Brière de Boismont pour 1834-1843 révèle une proportion semblable (70 pour cent pour les hommes). La différence avec les chiffres de la Morgue (79 pour cent pour les hommes) réside dans le fait que hommes et femmes ne choisissaient pas les mêmes moyens pour mettre fin à leurs jours.
  56. Les pourcentages nationaux, calculés à partir de chiffres annuels du *Compte général* de 1836 à 1857, sont 76 pour cent pour les hommes et 24 pour cent pour les femmes. Le total des suicides qui entrent dans nos calculs s'élève à 12 374 pour le département de la Seine et 58 924 pour la France.
  57. La part respective de chaque sexe a très peu changé avec le temps: ainsi la proportion des suicidés de sexe masculin a augmenté de deux pour cent si l'on compare la période 1854-1858 avec celle qui s'étend de 1836 à 1840.
  58. L'âge de 4 466 individus (97 pour cent du nombre total des suicidés) était connu. Les statistiques à l'échelle nationale indiquent que durant la période 1834-1843 22 et 25 pour cent des hommes et des femmes suicidés étaient âgés de moins de trente ans respectivement. Ces proportions passent à 57 et 54 pour cent pour le groupe des trente-quarante ans.
  59. Nous avons comparé la moyenne annuelle pour 1836-1840 avec celle pour 1853-1857, ce qui représente un total de 1316 cas de suicide.

**Graphique 5**  
**Taux de suicide par groupe d'âge et par sexe dans le département de la Seine en 1836**



Les taux ont été calculés à partir des registres de la Morgue de Paris, des recensements et des informations données par Brierre de Boismont.

**Tableau 3**  
**Taux de suicide par statut civil en France et dans le département de la Seine**

	Seine		France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataires	65.60	31.30	32.60	5.70
Mariés	54.00	24.90	23.50	6.80
Veufs	109.40	35.30	57.90	12.30

Les taux pour le département de la Seine ont été établis à partir des recensements quinquennaux et des données recueillies par Brierre de Boismont. Les taux pour la France ont été calculés grâce à des statistiques du *Compte général*. . . et aux recensements.

seuls les taux pour chaque sexe peuvent révéler des tendances significatives. Les taux par sexe (tableau 2 et graphiques 3 et 5) confirment le modèle général: le taux pour les femmes ne montre pas de fluctuation claire, alors que celui des hommes augmente, quoique légèrement, particulièrement dans les années 1850<sup>60</sup>. Les taux à travers les groupes d'âge et pour chaque sexe pour la période 1834-1843 peuvent aussi être calculés.

60. Nous avons procédé à nos calculs sur la base des moyennes annuelles pour les périodes quinquennales suivantes: 1835-1839; 1840-1844; 1845-1849; 1850-1854; 1855-1858. Ces moyennes ont alors été mises en corrélation avec les données démographiques des recensements de 1836, 1841, 1846, 1851 et 1856 (ajustées, selon le cas, pour tenir compte de la garnison en poste), trouvées dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine* V (Paris;1844), tableau 128 et VI, pp. 22-23, 34-35, 44-45, 361-365, 526-527.

Ils confirment le phénomène de la spécificité pour chaque sexe de la distribution des suicides selon l'âge, les femmes plus jeunes étant plus touchées que les plus âgées, tendance inverse à celle des hommes chez qui les quarante-soixante ans se suicidaient davantage<sup>61</sup>.

Une analyse de l'incidence du suicide selon l'état civil nous permet de déterminer si la situation du département de la Seine était analogue à celle du reste de la France et si, comme nous savons que c'était le cas en d'autres lieux et à d'autres époques, le mariage constituait une mesure significative de prévention du suicide. Nos estimations pour la période 1834-1843, la seule sur laquelle nous possédons des renseignements suffisants<sup>62</sup>, sont présentées dans le tableau 3 en regard des taux pour l'ensemble de la France<sup>63</sup>. Cette juxtaposition suggère que, même si la Seine reproduit en général la tendance nationale, à un niveau plus élevé cependant, une différence appréciable existe. Alors que les veufs, qu'ils vivent dans la région parisienne ou en province, étaient deux fois plus susceptibles de commettre un suicide que le reste de la population, le veuvage avait des conséquences beaucoup moins dramatiques sur les femmes parisiennes. Il semble donc que le mariage offrait moins de protection à ces dernières qu'aux hommes vivant à Paris et qu'au reste des Français, sexes confondus.

Il est malaisé d'analyser cette anomalie, mais elle suggère que les femmes mariées affrontaient de plus sérieuses difficultés à Paris qu'ailleurs. Nous ne pouvons malheu-

- 
61. Nous ne possédons des répartitions selon le sexe des suicidés du département de la Seine pour la période 1834-1843. Ces chiffres ont été mis en relation avec les pyramides des âges pour chaque sexe données par le recensement de 1836 (*Recherches statistiques*, VI, pp. 48-49). Le recensement de 1844 n'a pas publié ce type d'information. De plus, la méthode adoptée faute de mieux n'est pas entièrement satisfaisante. Il n'y a cependant aucune raison de croire que les changements dans les pyramides des âges après 1836 furent assez importants pour invalider ces observations. Les données de la Morgue (pour 1836-1857) ont aussi été utilisées pour fournir des taux partiels (donc de beaucoup inférieurs). Ceux-ci montrent une tendance similaire pour la période entière (malgré des taux de beaucoup inférieurs pour le groupe des moins de 16 ans, probablement à cause des méthodes utilisées).
62. Puisque les registres de la Morgue présentent un biais en faveur des célibataires, seules les données de Briere ont pu fournir la base pour déterminer la moyenne des suicidés selon l'état civil. Ces chiffres ont été mis en corrélation avec les statistiques sur les célibataires, mariés et veufs dans le département de la Seine données par les recensements de 1836 et 1841. Nous avons retenu une méthode plus complexe mais néanmoins assez fiable pour établir le taux des célibataires: il s'agit de soustraire au nombre moyen des célibataires un pourcentage de 20 pour cent dans le cas des hommes et 22 pour cent dans le cas des femmes. Cette opération a éliminé les gens âgés de moins de 16 ans de nos calculs. La pyramide des âges pour 1841 ne pouvait être déterminée. Cependant, puisque les recensements de 1836 et 1851 montrent que les hommes de moins de seize ans constituaient 20,6 et 19,9 pour cent de la population à ces dates (pour les femmes: 21,23 et 22 pour cent) ces calculs reflètent certainement la réalité. Un nombre négligeable de jeunes femmes se mariait avant l'âge de 16 ans.
63. Les taux nationaux sont calculés à partir des données pour 1863-1866 présentées dans *Statistique de la France. Mouvement de la population pendant les années 1861, 1862, 1863, 1864, et 1865*, p. lxxiii. Ni la première *Statistique de la France*, publiée en 1863, ni le *Compte général* ne présentent des données sur les suicides selon l'état civil.

reusement pousser cette analyse plus loin puisque, la pratique de l'union libre étant répandue chez les ouvriers, les comparaisons entre les taux relatifs de suicide chez les célibataires et les gens mariés à Paris sont peu significatives<sup>64</sup>.

#### IV

Une analyse globale des chiffres et des pourcentages fournit donc un portrait relativement exact du suicide dans le département de la Seine au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Quatre tests supplémentaires peuvent être appliqués à nos données pour définir plus précisément le caractère du suicide dans le Paris de l'époque et pour tenter de cerner les liens du suicide avec le milieu urbain. Le premier de ces tests consiste à déterminer si les immigrants étaient plus enclins au suicide que la population de souche, comme l'affirment fréquemment les écrits sur le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle et sur les villes en général. Le second test, applicable seulement de manière rudimentaire, vise à vérifier l'hypothèse de Chevalier et de Chesnais selon laquelle la classe ouvrière urbaine et le lumpenprolétariat sont davantage identifiables au comportement suicidaire que d'autres groupes. Le troisième cherche à établir si, comme les deux auteurs précédemment cités le croient aussi, l'incidence du suicide a montré des variations sensibles selon les quartiers de la capitale. Le dernier de ces tests, l'examen des méthodes de suicide, nous aidera à définir plus avant les différences selon le sexe et le caractère particulier de la capitale à cet égard<sup>65</sup>.

Deux mesures, l'une directe et l'autre non, permettent d'observer si les immigrants étaient plus enclins au suicide que les résidents de souche. Puisque nous savons que les nouveaux-venus dans la région de la capitale étaient pour une large part des jeunes, nous pouvons utiliser les chiffres et les pourcentages concernant les divers groupes d'âge comme mesure de leur vulnérabilité. Puisque la tranche d'âge des quarante-soixante ans présente le plus haut nombre de suicides et que la forme de la courbe à travers les autres groupes d'âge est analogue à celle de la France, il apparaît que les immigrants arrivant dans la capitale dans leur vingtaine ou leur trentaine n'avaient pas de plus grande inclination pour le suicide que les autres personnes de leur groupe d'âge.

Étant donné que les statistiques de Brierre de Boismont et les entrées du registre de la Morgue indiquent le lieu de naissance des suicidés, une seconde méthode, directe cette fois, s'offre à nous. Des calculs effectués à partir de la répartition de Brierre montrent que 35,6 pour cent des suicidés dans le département de la Seine étaient des

- 
64. Nous savons que l'union libre était largement pratiquée sans que nous puissions déterminer exactement à quel point. Cette lacune rend plus difficile la comparaison entre célibataires et gens mariés. Ajoutons que le veuvage semble plus difficile à accepter chez les hommes que chez les femmes si l'on se réfère aux statistiques sur le suicide qui concernent la France actuelle.
65. Il aurait été également utile d'examiner si l'incidence du suicide était liée au déclin de la foi et variait selon la religion. Malheureusement, l'essentiel de la recherche sur les croyances religieuses et l'observance du culte dans la capitale reste à faire et la confession des suicidés n'étaient nulle part enregistrée à cette époque.



résidents de souche, 56 pour cent des provinciaux et 7,7 pour cent des étrangers<sup>66</sup>. Puisque les Parisiens de souche ne représentaient qu'un tiers de la population de la ville et probablement une fraction identique de la population de la périphérie, ces proportions indiquent encore que les immigrants n'étaient pas surreprésentés parmi les suicidés. L'échantillon de la Morgue, plus petit et moins représentatif, consigne le lieu de naissance des suicidés enregistrés (2 164 en tout, soit 73 pour cent de toutes les entrées dans les registres entre 1836 et 1857). Une analyse de celui-ci révèle une tendance identique à celle observée pour la période 1834-1843: 27 pour cent des suicidés étaient originaires du département ou de la grande région parisienne<sup>67</sup>. Cette découverte est importante et peut apparaître surprenante à la lumière des résultats d'autres recherches sur le suicide des immigrants dans d'autres grandes villes<sup>68</sup>. Deux remarques doivent être cependant ajoutées. Premièrement, le lien statistique entre l'immigration et le suicide n'est pas aisé à établir avec certitude, non seulement à cause des problèmes généraux déjà mentionnés, mais parce que seule une petite fraction de nouveaux-venus ont recours au suicide, peu importe la ville et leur taux de suicide. De toute façon, nous n'avons pas le moyen de déterminer la date d'arrivée dans la capitale des immigrants ou la provenance exacte de ces derniers, quoique nous sachions que la plupart d'entre eux était originaire du Bassin parisien dont les taux de suicide étaient presque aussi élevés que ceux de la capitale elle-même. En second lieu, si nos données ne révèlent pas l'isolement et l'aliénation des immigrants originaires des provinces qui, après tout, étaient les produits de flux migratoires bien établis et pouvaient généralement s'intégrer d'eux-mêmes dans les réseaux d'accueil de la parenté, elle montre que les suicides d'étrangers étaient presque deux fois supérieurs à la proportion de la population du département qu'ils

66. Le lieu de naissance de 3 873 suicidés pour la période 1834-1843 (84 pour cent du total) était déterminé.

67. La proportion sensiblement inférieure des habitants de souche reflète seulement le fait que les méthodes de suicide choisies qui menaient à la Morgue étaient un peu plus en faveur chez les nouveaux arrivants, alors que les Parisiens de souche avaient la possibilité de se suicider chez eux, loin des regards. Nous retournerons à cette question. Dans nos calculs, voici ce que représente le Bassin parisien: le département de la Seine hors des limites de Paris, l'Aisne, l'Eure-et-Loire, l'Oise, la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise. Richard Cobb (*Death in Paris*), à partir d'un petit échantillon de 195 suicidés à Paris entre 1795 et 1801, a également trouvé que presque un tiers étaient parisiens de naissance. Nous pouvons présenter nos conclusions d'une autre manière. Le nombre annuel moyen des personnes que mouraient de la variole s'élevait à 421 et un tiers de ces individus étaient dans leur vingtaine. Nous pouvons supposer que ces individus étaient des nouveaux arrivants qui n'avaient pas été vaccinés. Puisque nous savons que seulement 23 pour cent des suicides étaient commis par des individus âgés de vingt à trente ans, nous sommes en mesure d'affirmer que les immigrants mouraient plus de la variole que du suicide. Voir les statistiques sur les décès dus à la variole dans les *Recherches statistiques*, VI, pp. 448-449 et 616-617.

68. Ainsi Ruth S. Cavan, *Suicide* (Chicago; 1928), p. 78, a découvert que les immigrants à Chicago dans les années 1920 présentaient un plus haut taux de suicide que les habitants de souche. Peter Sainsbury, dans *Suicide in London. An Ecological Study* (London; 1955), a montré que les immigrants étaient surreprésentés chez les suicidés, tout comme l'a constaté Roger Lane dans son étude de Philadelphie au XIX<sup>ème</sup> siècle. *Violent Death in the City*, pp. 13-34.

représentaient<sup>69</sup>. Ceci suggère que ceux qui étaient en dehors des flux migratoires habituels trouvaient plus difficile de s'adapter à la ville que la masse des immigrants.

Nous pouvons aussi appliquer un deuxième test: une analyse de l'incidence du suicide selon les professions. Dans une situation idéale il nous aurait été possible de soulever les différences dans les taux de suicide selon les métiers et entre les professions masculines et féminines. Dans le monde réel des données incomplètes, nous ne pouvons faire ni l'un ni l'autre; les recensements de l'époque ne tiennent pas compte des catégories professionnelles<sup>70</sup>, les statistiques nationales sur la profession des suicidés ne séparent pas les sexes et ne fournissent pas de chiffre par département (même les données générales de Brierrre de Boismont couvrant une partie de la période ne sont pas organisées par sexe). Les registres de la Morgue indiquent certes le métier de chaque suicidé, mais il demeure difficile de savoir s'il s'agissait du travail présent ou du dernier emploi de l'individu, ou encore si celui-ci était au chômage. Malgré de telles incertitudes, cependant, nous pouvons montrer que la réalité ne supporte pas les thèses sur l'incidence du suicide parmi les marginaux, les prostituées et la classe ouvrière urbaine risquées par certains contemporains et reprises par Chevalier et Chesnais.

La principale contribution de Chesnais à la compréhension du suicide dans le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle réside dans son utilisation d'estimations publiées pour la première fois par le service statistique français en 1870 pour démontrer que des groupes marginaux présentaient des taux de suicides élevés. La catégorie des "sans emploi ou à emploi inconnu" sur laquelle Chesnais fonde ses conclusions compte 14 pour cent de tous les suicidés dans le début des années 1860<sup>71</sup>. De la même façon, les données du *Compte général* pour la période s'étendant de 1836 à 1857, montrent que pas moins de 15 pour cent de tous les suicidés pourraient entrer dans cette catégorie qui incluait, selon les statisticiens du gouvernement, et Chesnais à leur suite, des vagabonds, des criminels, des prostituées, des chômeurs et des personnes inaptes au travail. Malheureusement, cette catégorie ne se substitue pas à celle de la classe urbaine défavorisée. Plus de la moitié de ceux qui y figuraient s'y trouvaient simplement parce qu'aucun renseignement concernant leur métier n'était disponible. Ainsi, nous pouvons seulement affirmer avec certitude que 6,8 pour cent des suicidés n'avaient pas de profession. Puisque les femmes constituaient les deux-tiers de ces derniers, proportion bien supérieure que dans le cas des suicidés pris globalement, nous pouvons supposer que certaines étaient des femmes

69. 7,7 pour cent des suicidés entrant dans les données de Brierrre venaient de l'étranger, alors que 8,6 pour cent des suicidés amenés à la Morgue n'étaient pas français. Les chiffres des recensements indiquent que les étrangers constituaient 4,4 pour cent de la population du département en 1851 et 4,8 pour cent en 1861. Quatre-vingt-cinq pour cent de ces individus vivaient à l'intérieur des limites du Paris d'avant 1860. Les données démographiques proviennent du Service de la statistique municipale, *Résultats du dénombrement de 1896* (Paris; 1899), tableaux, pp. xxxv-xxxvi.

70. Si nous excluons l'enquête de la Chambre de commerce de 1847-1848, qui donne une estimation du nombre des ouvriers de l'industrie, le recensement de 1856 est le premier document qui offre une répartition selon la profession. *Recherches statistiques*, VI, pp. 623-654.

71. *Statistique générale de France*, (1870), p. lxxiv.

mariées qui ne travaillaient pas plutôt que les tristes épaves que plusieurs ont choisi de voir en elles<sup>72</sup>. Dans le cas du département de la Seine, cette supposition semble se justifier. Les données de Brierre de Boismont montrent que les "sans métier" étaient responsables d'un plus petit pourcentage des suicides (9,6 pour cent) même si ses calculs incluait ceux dont la profession restait indéterminée. Ajoutons le fait remarquable que seulement 2,3 pour cent de tous les suicidés amenés à la Morgue étaient enregistrés comme étant sans métier<sup>73</sup>. Si nous soustrayons de ce chiffre les gens trop jeunes pour avoir un métier, les gens âgés de plus de soixante ans et les femmes mariées, tout au moins celles qui n'étaient pas actives, ce pourcentage tombe en dessous de la barre du 1 pour cent (0,73 pour cent exactement).

Il n'apparaît pas non plus que les ouvriers étaient en surnombre parmi les suicidés<sup>74</sup>. L'enquête de la Chambre de Commerce effectuée au milieu du siècle montre qu'au moins un tiers de la population parisienne était employé dans l'industrie<sup>75</sup>. Nos calculs, qui tiennent compte de tous les types de métier considérés comme métiers industriels par la Chambre de Commerce, révèlent que les ouvriers constituaient dans les faits une plus petite proportion de suicidés (28,9 pour cent) que celle que leur part dans la population en général laisse prévoir<sup>76</sup>. Finalement, les données font apparaître que les prostituées n'entraient pas pour une grande part parmi ceux qui choisissaient le suicide, ce qui contredit les commentaires de l'époque. Les chiffres nationaux et départementaux montrent que seule une infime fraction des prostituées avaient recours au suicide durant cette période<sup>77</sup>.

- 
72. Calculs effectués à partir des statistiques relatives à l'emploi dans le *Compte général* 1836-1857. Le classement de la *SGF* n'était pas utilisé par le Ministère de la Justice. Nous avons regroupé dans la même catégorie tous ceux dont l'emploi était inconnu et tous les chômeurs, puisque c'est ainsi qu'a dû procéder la *SGF* pour effectuer ses calculs. Ces deux catégories représentaient ensemble 10 697 suicides sur un total de 71 207.
73. C'est-à-dire 67 suicidés sur les 2 878 considérés comme ayant un emploi dans les registres. Le problème du lien entre le chômage, l'indigence et le suicide demeure: les registres de la Morgue ne donnent aucun renseignement à ce sujet.
74. "La classe ouvrière se suicide massivement", dit Chesnais sur la situation à Paris à cette époque (*Histoire de la violence*, p. 270).
75. Bien que cette enquête pose le problème de la définition qu'elle donne au terme "ouvrier" et qu'elle ne concerne que Paris et non le département de la Seine, elle est sans doute un reflet assez fidèle de la réalité (tout au plus pourrait-on supposer qu'elle sous-estime le nombre des travailleurs en industrie). Deux éléments soutiennent cette affirmation: la rigueur du recensement et le caractère industriel de l'expansion de la banlieue vers le nord de Paris. *Statistique de l'industrie à Paris résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour les années 1847-1848* (Paris; 1851), pp. 48-49.
76. Chiffre calculé à partir des données de Brierre. Ceux dont la profession est inconnue ont été soustraits des chiffres totaux. Pour des conclusions du même ordre, mais plus détaillées, voir Olive Anderson, *Suicide in Victorian and Edwardian England*, pp. 94-102.
77. Une moyenne de 3 prostituées par an commettaient un suicide en France, soit un total de 46 pour la période 1836-1851 (les chiffres ne sont pas disponibles pour 1852). Notre examen des registres de la Morgue ne nous a signalé que 8 suicides de prostituées (soit 0,28 pour cent du total de ceux dont la profession pouvait être déterminée).

Malgré leurs limites, nos informations nous permettent également d'identifier plus précisément quelques groupes plus représentés chez les suicidés que dans la population en général dans la région parisienne. Il faut cependant admettre qu'il pourrait bien en avoir d'autres, comme par exemple certains commerçants, les marchands ambulants et les porteurs d'eau, souvent enregistrés à la Morgue, mais puisque nous ne pouvons évaluer leur poids réel dans l'ensemble de la population, nous ne pouvons affirmer avec certitude si oui ou non ils étaient surreprésentés parmi les suicidés. Il faudrait également ajouter que les deux groupes présentant les plus forts taux de suicide, soit les domestiques et les soldats à la retraite, devaient probablement leur inclination plus fréquente au suicide à d'autres facteurs que l'environnement urbain, puisque la tendance existait non seulement à Paris mais à l'échelle du pays.

Les données de Brière de Boismont montrent que les domestiques étaient responsables de presque un suicide sur dix dans le département de la Seine<sup>78</sup>. Les registres de la Morgue de Paris, qui nous permettent de tenir compte du sexe, révèlent que deux tiers des domestiques qui se suicidaient étaient des femmes et que ces dernières représentaient 16 pour cent de toutes les femmes suicidées. La proportion de la population que représentaient les domestiques était moindre<sup>79</sup>. Leur taux de suicide élevé peut être expliqué par la grande vulnérabilité des employées de maison, et surtout de celles qui n'arrivaient pas l'espoir d'abandonner éventuellement leur travail pour le mariage ou pour un autre métier, ou encore par la perte de leur situation à la suite d'un renvoi ou de la mort de leur employeur, conjonctures qui les plongeaient tout à coup dans un milieu étranger. Il serait nécessaire d'ajouter que le cas de figure parisien était reproduit à l'échelle de la France entière: les employés de maison entraient pour un vingtième des suicides mais jusqu'à un dixième des suicides chez les femmes étaient commis par les domestiques. Les soldats de l'armée active et les militaires à la retraite se sont montrés encore plus vulnérables, comptant pour 7,5 pour cent de tous les suicidés et pour plus de 9 pour cent des suicidés de sexe masculin dans le département de la Seine au cours de la période 1834-1843<sup>80</sup>. Les membres de cette profession ont aussi montré une nette propension au suicide dans le reste du pays<sup>81</sup>, si bien que les explications possibles de cette particularité ne sont pas liées au milieu urbain. Halbwachs a suggéré que les soldats présentaient de forts taux de suicide à cause de leur plus grande familiarité avec les

78. Ils représentaient 7,8 pour cent du total des suicidés répertoriés par Brière.

79. 4,92 pour cent des tous les suicidés pour la période 1836-1857 étaient des domestiques, plus de la moitié d'entre eux des femmes qui étaient responsables de 9,7 pour cent de l'ensemble des suicides de femme. Les employées de maison comptaient pour 12 pour cent de la population adulte. Ces chiffres sont loin d'atteindre le nombre de suicides de domestique lors de la crise des années 1890. Voir *Compte général*. . . 1900, pp. cxxvii-cxxviii.

80. Ils représentaient une proportion plus réduite (3,8 pour cent) des suicidés amenés à la Morgue, probablement à cause du fait que les méthodes de suicide qu'ils privilégiaient — la pendaison et les armes à feu — étaient utilisées dans les casernements plutôt que sur la place publique.

81. Les calculs effectués à partir des données nationales fournies par le *Compte général* pour 1836-1857 suggèrent que 5,1 pour cent de tous les suicidés étaient des soldats actifs ou à la retraite (6,8 pour cent de tous les suicidés de sexe masculin). Les données ne nous permettent cependant pas de départager ces deux catégories.

armes. Il est en outre bien connu qu'ils ont souvent un problème à accepter la discipline militaire et la vie de garnison en temps de paix, et que ceux qui quittent la profession trouvent l'adaptation à la vie civile difficile, que ce soit en ville ou ailleurs.

Un test supplémentaire peut être imaginé, cette fois pour établir l'incidence spatiale du suicide au sein de la capitale. Les résultats d'un tel test devraient nous aider à déterminer si l'environnement de certains quartiers de la ville — et particulièrement les plus peuplés et les zones ouvrières — pouvait inciter davantage au suicide. Des taux pour chaque arrondissement, déterminés en utilisant les renseignements fournis par les registres de la Morgue, ont été établis pour la période 1838-1857<sup>82</sup>. Il faut cependant admettre que leur utilité est diminuée par les limites des données disponibles. En effet, ces taux ne sont basés que sur la moitié de tous les suicides observés et nous n'avons pas été en mesure de produire des chiffres par quartier ou par rue. Nos estimations sont donc assez grossières d'autant plus que, en dépit du progrès croissant de la ségrégation sociale à cette époque, même les quartiers les plus bourgeois abritaient d'autres groupes, entre autres des commerçants et des gens de maison<sup>83</sup>. En tout cas, si l'on considère l'origine des suicidés amenés à la Morgue, cette dernière étant la source de notre information, nos statistiques sont biaisées en faveur des plus bas niveaux de l'échelle sociale. Quatre essais d'explication peuvent être avancés à partir des taux que nous avons calculés et de la juxtaposition de ceux-ci aux densités de population à travers Paris (cartes 1 et 2)<sup>84</sup>. Premièrement, l'incidence du suicide est distribuée selon les arrondissements d'une manière plus uniforme que celle à laquelle nous nous attendions — la dispersion est de sept suicides par cent mille habitants. De plus, si ces taux subissent des variations sensibles il n'y a pas de tendance à la hausse ou à la baisse marquée pour toute la période, avec la seule exception du deuxième arrondissement où le taux baisse légèrement (les cartes ne le montrent pas puisqu'elles présentent seulement la moyenne pour les vingt années considérées ici). Deuxièmement, bien que des historiens et certains contemporains aient avancé que le douzième arrondissement, à la population la plus pauvre, avait les taux de suicide les plus élevés, cet arrondissement n'occupe jamais plus que la sixième place dans le classement des arrondissements à cet égard. Les tenants de la thèse écologique peuvent cependant être reconfortés par les deux conclusions qui achèvent notre examen. Les quatre arrondissements présentant les plus forts taux, soit le septième,

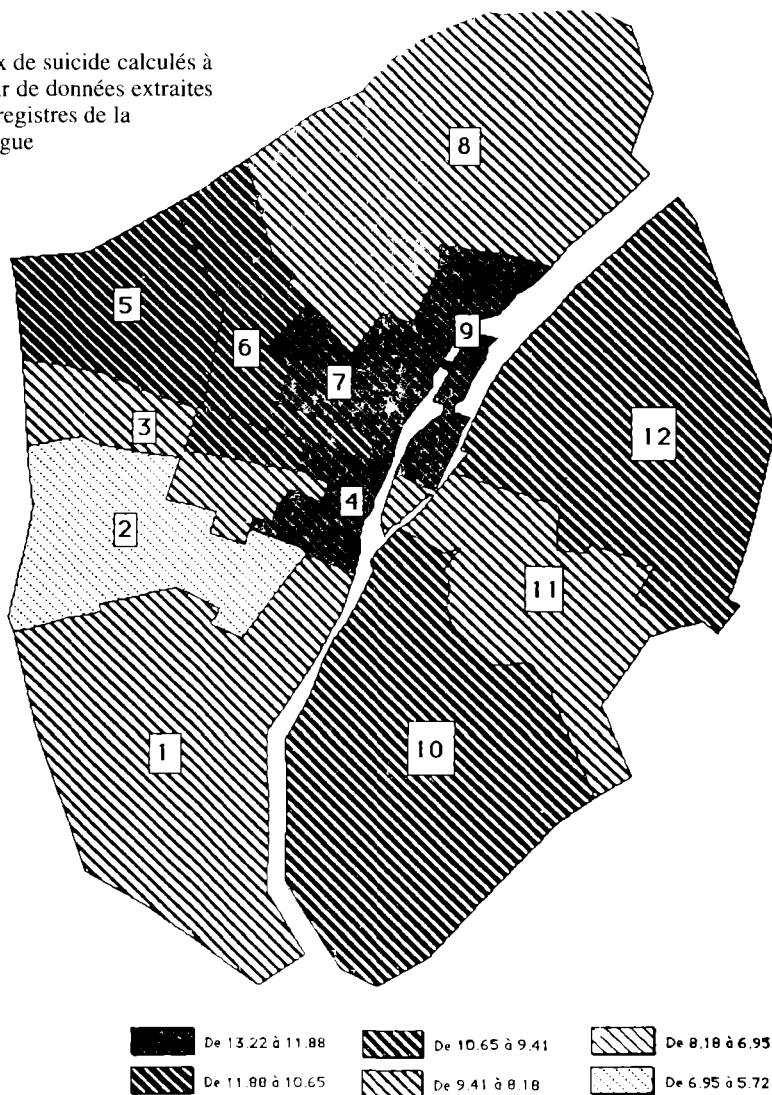
82. Nous avons les adresses de 2 066 suicidés. La méthode adoptée était de calculer une moyenne annuelle par période de cinq ans et de la mettre en corrélation avec les chiffres des recensements pour les 12 arrondissements pour les années 1841, 1846, 1851 et 1856 extraits des pages sur l' "Accroissement de la population dans chacun des arrondissements de Paris de 1800 à 1856" des *Recherches statistiques*, VI, pp. 8-9.

83. Nos méthodes sont ouvertes à la critique que Bertillon et d'autres ont adressée à Villermé puisqu'elles ne permettent que de calculer des différences dans la mortalité par arrondissement et qu'elles interdisent l'étude de ce facteur selon les quartiers et les différents types de voisinage. Edmonde Vedrenne-Villeneuve, "L'inégalité sociale devant la mort dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle", *Population* 16 (1961), pp. 665-698.

84. Ces taux, obtenus à partir des densités de population pour 1856 (*Recherches statistiques* VI, p. 9), ne sont que d'imparfaits indicateurs puisqu'ils sont établis sur une base géographique plutôt que démographique et que l'occupation de l'espace, particulièrement dans les arrondissements périphériques, était inégale.

**Carte 1**  
**Distribution des suicides**  
**à travers l'espace parisien,**  
**1836-1857**

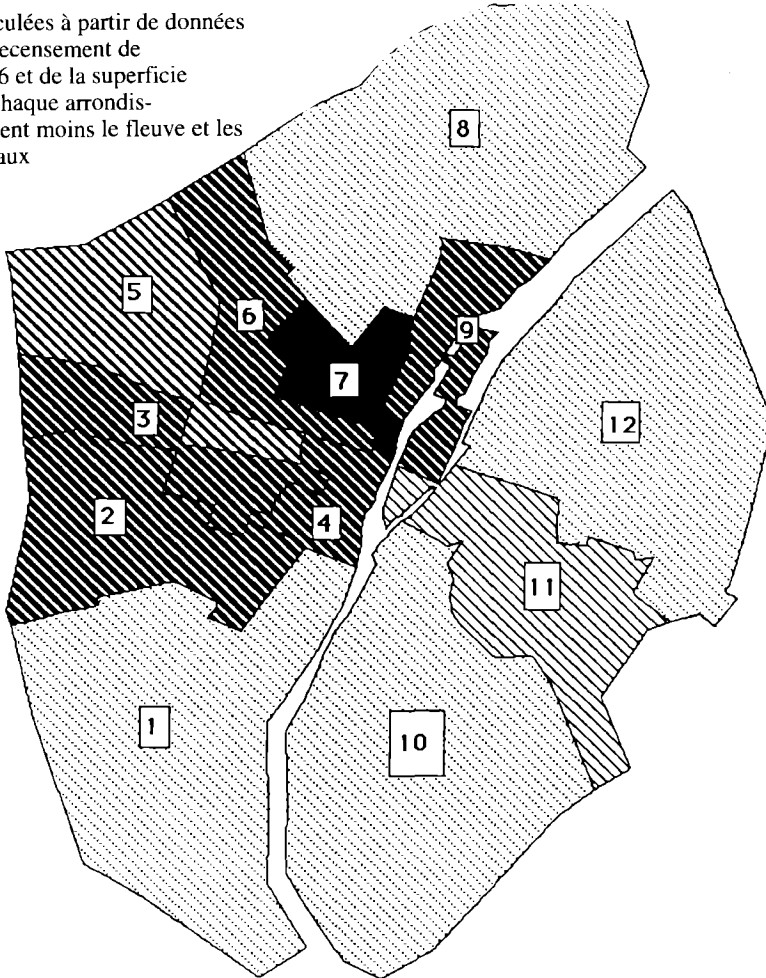
Taux de suicide calculés à partir de données extraites des registres de la Morgue



le quatrième, le neuvième et le sixième, ont également les densités de population les plus importantes. Les arrondissements les plus bourgeois, le deuxième, le troisième et le premier, occupent par ailleurs trois des quatre dernières places sur ce point. Mais

**Carte 2**  
**Densités de population**  
**à Paris par arrondissement**  
**(habitants au m<sup>2</sup>)**

Calculées à partir de données  
 du recensement de  
 1856 et de la superficie  
 de chaque arrondis-  
 sement moins le fleuve et les  
 canaux



cette dernière observation pourrait être artificielle, les familles des classes aisées étant sans doute plus à même de dissimuler leurs suicides. Malheureusement, puisque nous ne pouvons mettre en corrélation le métier des suicidés et leur lieu de résidence, nos données ne peuvent nous aider à obtenir plus que cette analyse superficielle.

Il existe un dernier moyen pour nous représenter le caractère particulier des suicides dans le département de la Seine et pour comparer l'expérience de la mort volontaire entre Parisiens et Parisiennes: il s'agit de l'examen des méthodes de suicide utilisées. L'étude des moyens employés par les Parisiens pour se donner la mort peut sembler futile à première vue. Mais elle apporte au moins trois types de renseignements essentiels. D'abord, mais ce n'est pas le phénomène le plus important ici, le caractère plus ou moins léthal des moyens choisis influe de manière décisive sur les taux de réussite des tentatives de suicide. Ainsi, les produits blanchissants privilégiés logiquement par les blanchisseuses ou encore les armes à feu employées par beaucoup de soldats étaient beaucoup plus efficaces que la noyade ou l'empoisonnement à l'oxyde de carbone choisis par la vaste majorité de ceux qui vivaient dans le département de la Seine. Ensuite, comme les observateurs l'ont rapidement constaté dès que des statistiques ont été publiées dans les années 1820, le choix des moyens de suicide n'est pas lié au hasard mais montre des récurrences en fonction du sexe, de l'origine sociale, du lieu et de l'époque<sup>85</sup>. Enfin, comme des chercheurs l'ont montré par la suite, ce choix n'est pas seulement déterminé par la disponibilité mais par la combinaison de facteurs tant biologiques que sociaux et culturels<sup>86</sup>. Puisque les méthodes utilisées sont, en partie du moins, spécifiques à des époques et à des contextes, on peut raisonnablement avancer qu'il existait une manière toute parisienne de se donner la mort. La tentative de mettre en évidence cette spécificité implique plus que la simple compréhension de l'expérience du suicide mais aussi une enquête sur de plus larges forces à l'oeuvre que nous ne pouvons appréhender qu'imparfaitement. Elle entraîne également une remise en question de l'insistance des journaux et de la littérature de cette époque sur les sauts dans le vide à partir de monuments publics et, par dessus tout, poésie oblige, sur le rôle quasi-divin d'une Seine exigeant son tribut sous la forme de morts, volontaires ou non<sup>87</sup>. Elle permet enfin

85. En 1870, par exemple, Émile Le Roy, dans *Étude sur le suicide*, p. 109, soutenait que la proportion des suicides par noyade dans la région de Meaux était supérieure à celle de la France à cause de la proximité des cours d'eau, alors que le grand nombre des suicides par armes à feu autour de Fontainebleau était lié au large usage de fusils pour la chasse et le braconnage.

86. Durkheim, *Le suicide*, p. 331, a noté dans un passage admirable qu'il y avait une "dignité relative que chaque peuple et, à l'intérieur de chaque, chaque groupe social attribue aux différents genres de mort. Il s'en faut, en effet, qu'ils soient tous mis sur le même plan. Il en est qui passent pour plus nobles, d'autres qui répugnent comme vulgaires et avilissants; et la manière dont ils sont classés par l'opinion change avec les communautés". Durkheim n'a pas approfondi la question, au contraire de Maurice Halbwachs qui a souligné l'influence sociale sur le choix du moyen de suicide, *Les causes de suicide* (Paris; 1930), pp. 41-68. Herbert Hendin, commentant le fait que beaucoup de Noirs de Harlem se suicident en se précipitant de hauts édifices, soutient qu'il s'agit plus d'une simple question d'accessibilité: "Method cannot be understood without reference to the cultural context in which suicide occurs". *Suicide in America* (New York: Norton, 1982), pp. 144-149.

87. Ce mythe est endossé par Louis Chevalier dans *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 467. Paul Verlaine présente une touchante évocation du rôle particulier de la Seine dans l'univers de la capitale dans son "Nocturne parisien" (1866):

"Et tu coules toujours, Seine! Et tout en rampant  
Tu traînes, après toi, ton cours de vieux serpent,



de déterminer si les moyens utilisés révèlent l'existence d'une crise urbaine à cette époque.

Quelles que puissent être ses promesses, une étude de l'expérience du suicide à travers une analyse des méthodes employées demeure une entreprise difficile. En effet, les statistiques sur les méthodes employées publiées chaque année dans le *Compte général* ne sont pas distribuées par département. De plus, si les registres de la Morgue tiennent compte des méthodes, ainsi que des professions et de l'âge, qui auraient pu être mis en corrélation, nous avons déjà montré comment les types de mort qui y sont enregistrés ne sont pas représentatifs de l'expérience du suicide dans le département<sup>88</sup>. Heureusement, nous pouvons faire appel aux données de Briere de Boismont pour la période 1834-1843 qui sont distribuées par sexe<sup>89</sup>. Elles présentent l'avantage de pouvoir être vérifiées de deux façons, en les comparant d'une part avec des statistiques sur les méthodes de suicide publiées par la préfecture de la Seine<sup>90</sup> et, d'autre part, avec les statistiques nationales publiées par le Ministère de la Justice<sup>91</sup>. Notons cependant que les chiffres de Briere de Boismont présentent des désavantages puisqu'ils ne nous permettent pas d'examiner deux problèmes importants: les moyens choisis selon les différents groupes d'âge et les groupes sociaux<sup>92</sup>, de même que la façon dont ces moyens ont changé au cours du temps<sup>93</sup>.

---

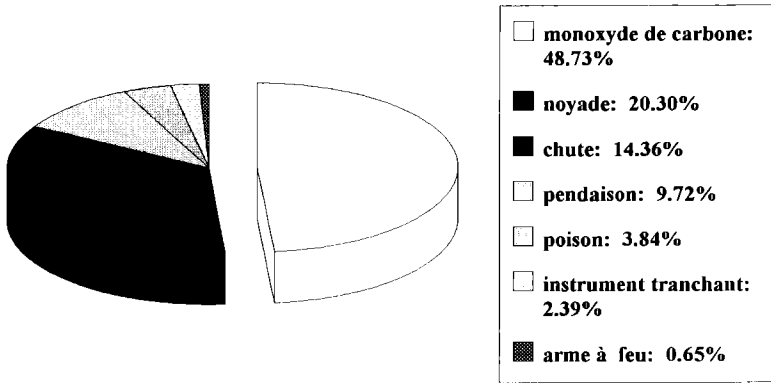
De vieux serpent boueux, emportant vers tes havres  
Ta cargaison de bois, de houille et de cadavres!"

*Oeuvres poétiques complètes* (Paris; 1968), pp. 83-86. La psychologie sociale des représentations de la mort volontaire, particulièrement selon les sexes, mérite une étude approfondie.

88. 81 pour cent et 68 pour cent des suicidés et suicidées amenés à la Morgue étaient morts par noyade. Ceci s'explique par le fait que seuls les corps trouvés sur la voie publique ou dans un cours d'eau étaient amenés à cet endroit.
89. Briere de Boismont (*Du suicide*, pp. 564-565) a déterminé la méthode utilisée par 4 595 suicidés dans le département de la Seine.
90. Les *Recherches statistiques* VI, p. 290 ont publié un tableau des méthodes utilisées dans les tentatives de suicide et les suicides effectifs sur une période de dix ans entre 1839 et 1848. Le nombre total des cas considérés s'élève à 7 280. Ces statistiques sont pleines d'enseignements. Elles montrent la régularité du choix des méthodes de suicide au long du temps et selon le sexe. Elles confirment également le représentativité et la validité constante des conclusions auxquelles nous parvenons en utilisant seulement des informations pour la période 1834-1843: la répartition des principales méthodes de suicide est très similaire à celle calculée à partir des données de Briere.
91. Ces statistiques se trouvent dans le *Compte général* et couvrent la période 1835-1858 (des statistiques sur les méthodes de suicide ont été publiées seulement à partir de 1835). Ces données ont été divisées en deux périodes — 1835-1843 et 1844-1858 — dans le but de permettre une comparaison avec les statistiques de la Seine et de nous permettre encore de distinguer des tendances nationales sur le long terme.
92. Alfred Legoyt, dans *Le suicide ancien et moderne*, pp. 401-402, s'est livré à une brève analyse des méthodes de suicide employées à Paris dans les années 1850. Il a découvert que les gens des professions libérales privilégiaient les armes à feu et le poison plutôt que la noyade et la pendaison. Cette différence de classe jusque dans le suicide est aussi suggérée dans un passage ironique de *La peau de chagrin* de Balzac (Paris; édition de 1838), pp. 225-226, où Rastignac entretient Valentin en ces termes:

"Que penses-tu de l'opium?"

**Graphique 6**  
**Répartition des suicides par moyens: femmes dans le département de la Seine, 1834-1843**



Calculée à partir de données dans Brierre de Boismont.

Les graphiques 6 et 7 montrent que l'expérience du suicide dans la région parisienne ne confirmait ni les stéréotypes présentés dans la littérature ni la thèse de l'existence d'une crise urbaine exceptionnelle. Certes, ces chiffres révèlent l'importance de la mort par noyade: un suicidé sur cinq était trouvé dans des canaux ou le plus souvent dans le fleuve<sup>94</sup>. La noyade n'est cependant pas typique de la capitale; c'était le moyen le plus

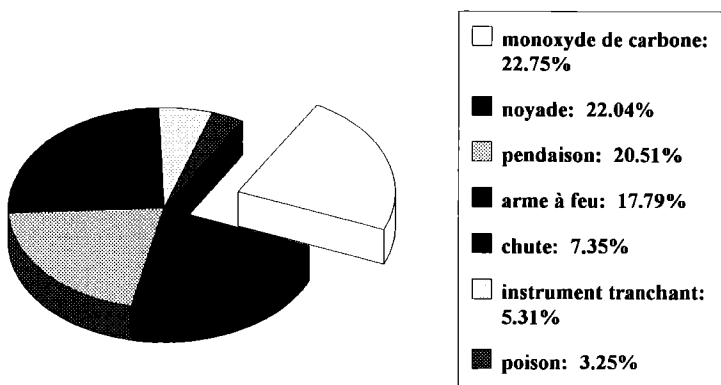
Bah! des souffrances atroces, répondit Rastignac.  
 L'asphyxie?  
 Canaille.  
 La Seine?  
 Les filets et la Morgue sont bien sales

... Les négociants ont déshonoré la rivière, ils se jettent à l'eau pour attendre leurs créanciers. A ta place je tâcherais de mourir avec élégance."

93. Nous savons cependant que les statistiques nationales montrent que dans le pays pris dans son entier les méthodes de suicide ont changé non seulement au cours du siècle mais même durant la période que nous étudions. Le recours à la pendaison a considérablement augmenté au cours du siècle, pendant que la noyade était de moins en moins privilégiée. Voir le *Compte général... 1880* p. cxvi et le *Compte général... 1900*, p. lxxxix. Si nous comparons les années 1850 avec la période 1835-1843, nous constatons déjà des changements sensibles: les hommes choisissaient plus fréquemment la pendaison (une augmentation de 10 pour cent) au détriment des armes à feu (une baisse de 7 pour cent). *Compte général pour 1836-1858 et Statistique de la France 1863*, p. lxxxvi.
94. Pour une personne qui choisissait le bassin de La Villette, trois allaient se noyer dans le fleuve. Voir Brierre de Boismont, *Du suicide*, pp. 551-553. Olive Anderson, *Suicide in Victorian and Edwardian England*, p. 147, en analysant un beaucoup plus petit échantillon, celui des cas examinés par les coroners, conclut également que les méthodes de suicide ne reflétaient pas le mythe de la Tamise vue comme "la rivière de la mort" et du pont de Waterloo représenté comme le "pont des soupirs".

**Graphique 7**

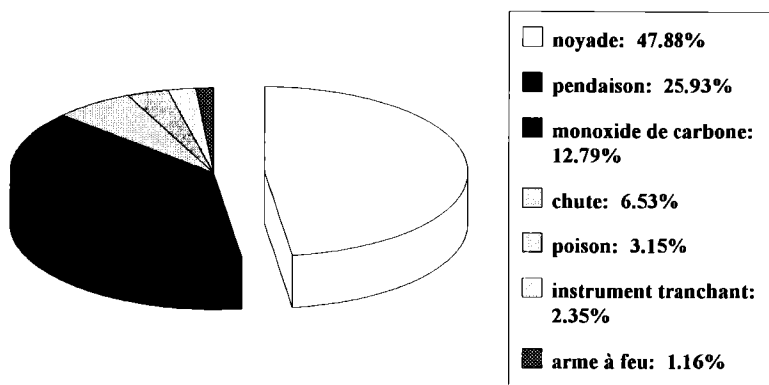
**Répartition des suicides par moyens: hommes dans le département de la Seine, 1834-1843**



Calculée à partir de données dans Brierre de Boismont.

**Graphique 8**

**Répartition des suicides par moyens: femmes en France, 1835-1843**

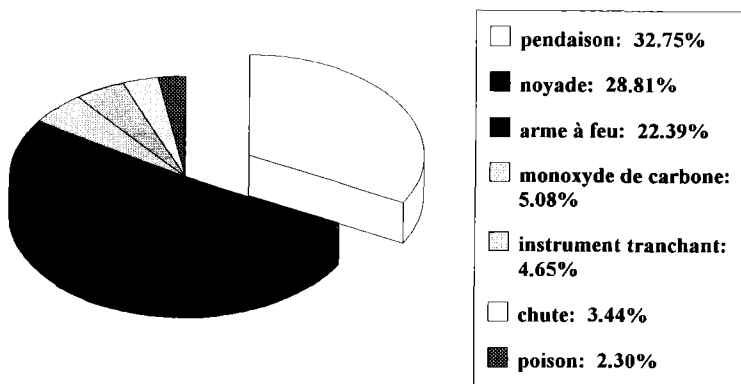


Calculée à partir de données dans le *Compte général*. . . , 1835-1843.

fréquemment utilisé dans l'ensemble du pays à cette époque et les suicides par noyade dans la Seine ne représentent que 11 pour cent du total national (graphiques 8 à 11), moins que la part du département de tous les suicides de France<sup>95</sup>. La spécificité de la

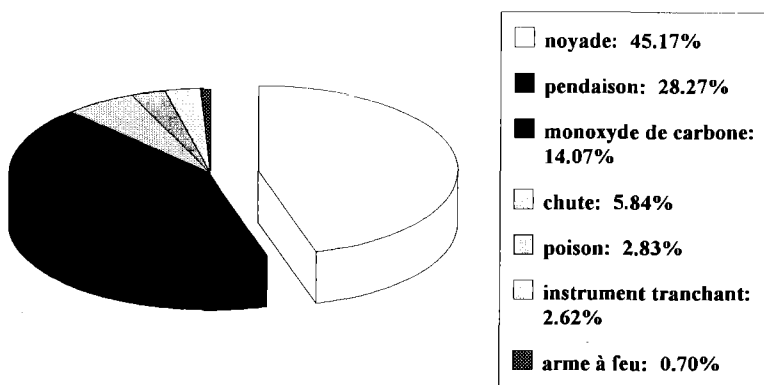
95. Aujourd'hui en France seulement 7 pour cent des hommes et 20 pour cent des femmes se suicident par noyade. Voir Alain Philippe et Françoise Davidson dans l'ouvrage dirigé par Jacques Védrette, Olivier Quénard et Didier Weber, *Suicides et comportements suicidaires* (Paris; 1981).

**Graphique 9**  
Répartition des suicides par moyens: hommes en France, 1835-1843



Calculée à partir de données dans le *Compte général*. . . , 1835-1843.

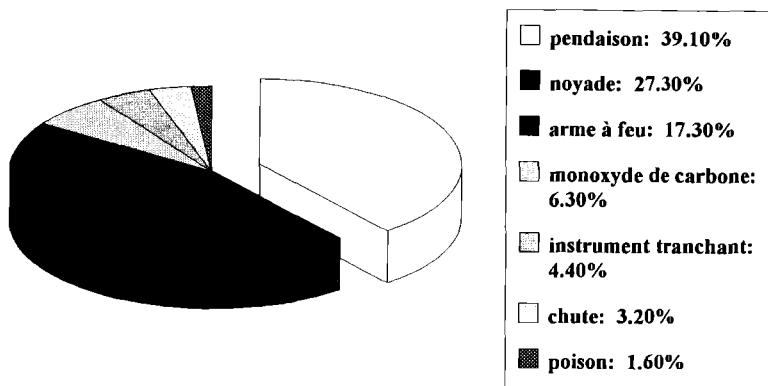
**Graphique 10**  
Répartition des suicides par moyens: femmes en France, 1844-1858



Calculée à partir de données dans le *Compte général*. . . , 1844-1858.

capitale dans ce domaine ne réside pas non plus dans la mort par chute de hauts bâtiments, quoiqu'il s'agisse bien, pour des raisons évidentes, d'une méthode de suicide plus urbaine que rurale; la proportion de Parisiens des deux sexes choisissant ce moyen était deux fois plus élevée que celle de l'ensemble des Français. Mais s'ils recouraient à ce moyen, ce n'était pas en choisissant d'escalader les tours de Notre-Dame ou d'autres monuments publics comme voudraient nous le faire croire la presse, clamant son souci d'éviter l'émulation, et les romanciers en mal de drame bouleversant, mais plus simplement en se jetant par la fenêtre de leur logis. Il est surprenant, étant donné la facilité

**Graphique 11**  
**Répartition des suicides par moyens: hommes en France, 1844-1858**



Calculée à partir de données dans le *Compte général* . . ., 1844-1858.

avec laquelle on pouvait se procurer les opiacés et les poisons<sup>96</sup>, comme la mort-au-rat et l'eau de Javel, que le recours des Parisiens à l'empoisonnement ait été si timide. L'agonie causée par la plupart de ces poisons a probablement détourné les suicidaires parisiens vers des méthodes plus passives.

C'est cette passivité, en effet, qui donnait un caractère particulier aux moyens mis en oeuvre pour se suicider à Paris: les suicides étaient discrets et domestiques plutôt que publics et grandiloquents. L'empoisonnement par monoxyde de carbone, obtenu en condamnant hermétiquement une pièce dans laquelle on avait allumé un poêle à charbon, comptait pour pas moins d'un tiers des suicides. Par contraste, seulement 7 pour cent de tous les suicidés en France utilisaient ce moyen<sup>97</sup>. Au regard de son action lente et du haut risque d'alerte des voisins, ce type d'empoisonnement devait sans doute dominer aussi au chapitre des tentatives de suicides. Le recours au poêle à charbon peut être expliqué en partie par son large emploi dans les chambres et les appartements, donc par sa familiarité. Aussi, le choix de l'empoisonnement au monoxyde de carbone offrait la possibilité de mourir relativement sans effort, à la maison et dans son lit.

Le caractère particulier des suicides à Paris devient encore plus clair si nous distinguons l'expérience du suicide chez les femmes et de celle des hommes. La moitié

96. Les raticides étaient faciles à trouver dans les commerces et par l'entremise des colporteurs. Il était tout aussi aisé de se procurer des opiacés. Pour une étude qui montre l'importance de ces drogues à l'époque pour la classe ouvrière urbaine, voir l'ouvrage de Virginia Berridge et Griffiths Edwards, *Opium and the People. Opiate Use in Nineteenth-Century England* (London; 1981), pp. 3, 24, 28 et 80-81. Aucune étude de ce genre n'a encore été conduite sur la France et Paris.

97. Ce chiffre inclut le département de la Seine. 77 pour cent de tous les suicidés Français qui choisissaient l'empoisonnement au monoxyde de carbone étaient des Parisiens.

des femmes qui mettaient fin à leurs jours à Paris choisissaient l'empoisonnement au monoxyde de carbone une proportion cinq fois plus élevées que celle des autres Françaises. Un autre cinquième avait recours à la noyade à Paris, alors que les femmes françaises étaient dans leur ensemble deux fois plus enclines à utiliser ce moyen ou la pendaison. Les hommes préféraient d'autres méthodes: ceux de la capitale utilisaient cinq fois plus l'asphyxie que les hommes du reste du pays — ce qui confirme que l'empoisonnement au monoxyde de carbone était particulier à la capitale. De plus, ils avaient recours à trois autres méthodes dans à peu près les mêmes proportions: la noyade<sup>98</sup>, la pendaison<sup>99</sup> et les armes à feu<sup>100</sup>. Le plus grand recours aux deux dernières de ces méthodes séparait l'expérience des hommes de celle des femmes. Ces dernières différences confirment simplement ce à quoi d'autres études sur la spécificité des méthodes de suicides pour chaque sexe nous avaient préparés.

## V

Cet article a tenté de parvenir à une meilleure compréhension d'une réalité quotidienne, certes, mais jamais banale. Il s'agissait principalement de voir si le comportement suicidaire à Paris au début du XIXe siècle était un symptôme de pathologie sociale. Si cet article n'a permis que de soulever un coin du voile qui recouvre inmanquablement la réalité du suicide, à Paris comme ailleurs, c'est à cause des graves lacunes des données disponibles. Il s'est avéré tout particulièrement ardu de dépasser la simple typologie des comportements et la sécheresse des statistiques pour saisir l'expérience même du suicide. L'argument présenté ici dédramatise néanmoins le suicide dans le département de la Seine dans la première moitié du XIXe siècle de différentes manières. D'abord, l'analyse a montré que le nombre de suicidés n'augmente pas avec l'accélération du développement de l'agglomération parisienne. L'inégale répartition de l'incidence du suicide selon les groupes d'âge et selon le sexe (les Parisiens célibataires, veufs, ou les plus âgés se sont montrés plus enclins au suicides que les autres habitants de la capitale et même plus que leurs homologues ailleurs) montre que certains groupes faisaient face à de sérieux problèmes comme le veulent les principaux historiens du phénomène. Mais elle suggère aussi de nuancer leurs thèses puisque l'âge et le sexe peuvent avoir eu autant d'importance que l'environnement dans l'explication de ces inégalités. Plus générale-

98. Alors que 22 pour cent des hommes qui se suicidaient choisissaient la noyade, une proportion bien supérieure de ceux qui étaient enregistrés à la Morgue avait utilisé cette méthode. Le très fort pourcentage des hommes célibataires figurant sur les registres de la Morgue (12 pour cent), si on le compare avec la proportion de ces mêmes célibataires parmi l'ensemble des suicidés, suggère que la noyade était la forme de suicide privilégiée par les hommes seuls.

99. Les Parisiens se pendaient deux fois plus que les Parisiennes, tout comme ils utilisaient deux fois plus souvent des instruments tranchants (essentiellement avec les rasoirs et les couteaux qu'ils avaient à portée de main). Seulement 5,3 pour cent d'entre eux cependant avait recours à cette dernière méthode. Les données que nous fournit la Morgue pour la période entière suggèrent que les hommes privilégiaient de plus en plus la pendaison comme ailleurs en France.

100. À Paris, les hommes qui choisissaient le suicide par arme à feu utilisaient des pistolets deux fois sur trois, une proportion beaucoup plus importante bien sûr que dans le reste de la France. Voir les données de Brierre de Boismont, *Du suicide*, pp. 558-559.

ment, les examens que nous avons effectués sur l'incidence du suicide à travers l'agglomération parisienne, les comparaisons entre immigrants et les habitants de souche, et l'étude détaillée des groupes marginaux, ne permettent pas d'endosser la thèse voulant que l'urbanisation de cette époque ait exacerbé les tensions sociales, du moins si l'on accepte de considérer le suicide comme l'indicateur d'une pathologie sociale.

Les taux de suicides dans le département de la Seine apparaissent encore moins démesurés s'ils sont replacés dans un contexte géographique plus large. Les départements entourant la capitale montraient en effet des taux de suicides supérieurs à ceux des autres régions de France<sup>101</sup>. Puisque cette zone ne possédait pas de grandes villes, l'existence de ces hauts taux suggère des liens entre l'environnement et le suicide plus complexes que ceux proposés par des interprétations qui insistent sur le rôle du milieu urbain<sup>102</sup>. Sur une échelle de temps plus grande, nous découvrons également que les taux de suicide dans le département de la Seine à l'époque qui nous préoccupe ne sont pas anormalement élevés. À la fin du XVIIIe siècle, alors que les statistiques n'étaient pas disponibles, beaucoup d'observateurs croyaient déjà que l'augmentation du nombre de suicides était un problème dans la capitale. De manière identique, les taux de suicide dans la deuxième moitié du XIXe siècle montèrent jusqu'à 48 par cent mille habitants dans les années 1880, pour baisser sensiblement dans la décennie suivante et de façon plus marquée durant le XXe siècle<sup>103</sup>.

Un autre élément milite pour une dédramatisation du suicide chez les Parisiens. L'analyse des moyens qu'ils ont empruntés pour se donner la mort nous révèle tout autant le bathos que le pathos des suicides. Ces derniers étaient moins des spectacles publics que des actes privés, préparés et exécutés derrière les portes closes du foyer et impliquant des éléments familiaux comme les poêles à charbon, les fenêtres et les rasoirs par exemple. Six suicidés sur dix mouraient à la maison<sup>104</sup>, un tiers d'entre eux dans

101. Le taux annuel moyen de suicide en France pour la période 1856-1860 était de 11 alors que dans le département de la Seine il atteignait 35,7 (une baisse assez limitée dans le temps des taux s'est produite à la fin des années 1850). Cependant, les zones entourant la capitale montraient aussi des taux élevés: Marne 30,0; Seine et Marne, 29,5; Seine et Oise, 27,5; Oise, 26,1 et Aisne 21,4, *Statistique de la France* (1863), p. lxxxix.

102. Certains ont expliqué l'inversion de la situation entre la ville et la campagne au XXe siècle sur le plan du suicide en proposant un modèle fondé sur la marginalisation. Au XIXe siècle, la société française était essentiellement agraire, et les habitants des villes étaient des déracinés et des marginaux. À l'inverse, notre société contemporaine est essentiellement urbaine et ce sont les travailleurs agricoles qui sont marginalisés. Voir, par exemple, Christian Baudelot et Roger Establet, *Durkheim et le suicide* (Paris; 1984), p. 98. Cette explication se tiendrait seulement si elle pouvait rendre compte de la contagion apparente qu'ont subie, au XIXe siècle, les zones d'agriculture intensive du Bassin parisien.

103. *Compte général... 1900* (Paris, 1902), pp. lxxxvi-lxxxviii. Le taux moyen a chuté à 40 pendant le quinquennat 1896-1900. À cette époque le taux national atteignait 23. À partir de ce moment, la Seine a cessé d'être le département affligé du plus fort taux de suicide: entre 1886-1890, elle est passée au deuxième rang et pour la période 1896-1900, elle est tombée au huitième. Il demeure difficile d'estimer à quel point ces changements sont réels ou consécutifs à des biais statistiques.

104. Brierre de Boismont, *Du suicide*, pp. 551-556.

leurs vêtements de nuit ou nus dans leur lit. Les moyens utilisés étaient moins violents et sanglants qu'ailleurs en France et ils rappellent la panoplie des méthodes passives — gaz, analgésiques et soporifiques — qui nous sont familières aujourd'hui.

Le caractère dramatique des attitudes des contemporains vis-à-vis du suicide peut être compris en partie si cette expérience particulière est vue dans le contexte de leur expérience de la mort en général<sup>105</sup>. Dans un premier temps, cette ouverture du regard nous permet d'établir que le suicide occupait une place considérable parmi les différentes formes de morts violentes. Les Parisiens de cette époque étaient plus enclins à se tuer eux-mêmes qu'à se tuer entre eux, car le suicide prélevait un plus lourd tribut que les autres formes de mort violente que ce soit les décès survenus durant des insurrections, les meurtres ou les accidents. Ainsi les Parisiens mouraient-ils six fois plus de leur propre main que sur les barricades<sup>106</sup>. Puisque très peu de meurtres étaient commis chaque année et que la tendance à ce chapitre était à la baisse, les Parisiens étaient beaucoup plus dangereux pour eux-mêmes que les uns pour les autres. Certes les décès annuels liés à des accidents au travail ou sur la voie publique se dénombrèrent à plus de cinq cents par an à fin de notre période<sup>107</sup> mais, même ainsi, le taux de ces morts accidentelles, qui atteignit 30,7 par an au cours de la période 1856-1860, était plus bas que celui des suicides<sup>108</sup>.

Dans un second temps, lorsque le suicide est vu comme une cause de décès parmi toutes les autres, son importance diminue considérablement. À une époque de haute et inégale mortalité, où l'espérance de vie dans la ville dépassait à peine 28 ans<sup>109</sup>, où 80 pour cent des décédés étaient si pauvres qu'ils étaient enterrés dans des fosses

---

105. Toute la difficulté à comprendre les attitudes devant la mort et l'expérience de cette dernière est exprimée par Michel Vovelle dans *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours* (Paris; 1983), pp. 13-14). Selon lui, manœuvrer les gens et les prendre par surprise reste le seul moyen pour briser le silence qui entoure la mort.

106. Nous avons procédé à ce calcul en additionnant les uns aux autres les chiffres officiels relatifs aux décès occasionnés par les grandes insurrections et les incidents armés avec la troupe pour toute notre période (mai 1839, février et juin 1848 et décembre 1851). Nous atteignons un chiffre de 1898 morts (dont presque 70 pour cent pour le seul mois de juin 1848). Les statistiques sur la mortalité se trouvent dans les *Recherches statistiques* VI, p. 444. Des chiffres plus élevés sont souvent donnés dans les sources secondaires.

107. Le nombre des morts accidentelles a atteint pour la première fois la marque des cinq cents en 1856. Les nombres annuels sont donnés par le *Compte général*.

108. Le taux d'accident était en augmentation et devait s'élever plus rapidement dans la seconde moitié du siècle. *Compte général* . . . 1880, pp. CXI-CXII et *Statistique de la France* (1870), p. LXXX. À ce moment, le nombre des accidents est gonflé par l'inclusion des cas de morts naturelles sur la voie publique (environ 15 pour cent du total).

109. Nous savons que dans beaucoup de cas, les chiffres sur l'espérance de vie, parce qu'ils sont fortement influencés par la haute mortalité infantile, donnent de faux renseignements. Pour Paris, cependant, ce chiffre est plus utile: deux-tiers de la population parisienne sont arrivés dans la capitale à l'âge adulte et la mort des enfants envoyés en nourrice à l'extérieur du département n'était pas enregistrée dans les statistiques de la Seine.



communes aux frais de la municipalité<sup>110</sup>, les attitudes envers le suicide étaient certainement différentes de celles qui allaient prévaloir par la suite lorsque les taux de mortalité chutèrent, comme cela s'est produit entre la fin des années 1850 et la fin des années 1870 (une chute de peut être plus du tiers)<sup>111</sup>. En effet, dans le département de la Seine, entre 1836 et 1857, les suicides comptaient pour 1,4 pour cent de l'ensemble des décès (Rappelons que le suicide entrainait pour plus de décès chez les hommes que chez les femmes (2 pour cent contre 0,85 pour cent)<sup>112</sup>, et que, au long de cette période, son importance a cru chez les premiers pour demeurer stable pour les secondes<sup>113</sup>.) Les renseignements fournis par les certificats de décès pour les trois années 1854-1856<sup>114</sup>, seules sources disponibles, révèlent que les suicides étaient la cause de moins de 1 pour cent de l'ensemble des décès et que, contrairement à la situation qui prévaut aujourd'hui, le suicide n'entraînait pas parmi les dix principales causes de décès, voire même dans les vingt premières<sup>115</sup>.

Étudier le suicide, ce n'est cependant pas seulement étudier l'expérience de la mort. L'obscénité des corps en voie de décomposition à la Morgue où les Parisiens venaient en foule pour voir les victimes de meurtres sordides, d'insurrections couronnées de succès ou de catastrophes, mais aussi les victimes anonymes d'accidents et de suicides, révèlent quelque chose de la vie de la capitale. La fréquentation de la Morgue par le public montre non pas l'indifférence à la vie que les observateurs bourgeois choisissent

---

110. Chiffre calculé à partir du "Résumé décennal (de 1839 à 1848) des inhumations à Paris" dans les *Recherches statistiques*, VI, p. 316. Cette proportion était encore plus élevée au Cimetière du sud (Montparnasse) (87,5 pour cent) qui desservait la rive gauche.

111. Comme calculé par Jacques Bertillon. Voir Jacques Dupâquier et Jean-Noël Biraben, "La mortalité de 1800 à 1914", pp. 279-298 dans *Histoire de la population française* III (Paris; 1988).

112. Les chiffres officiels que nous avons utilisés ne tenaient pas compte des décès des enfants envoyés à des nourrices et dont le taux de mortalité était très important. Les données pour la période 1836-1856 sont extraites du "Tableau général de décès", *Recherches statistiques* VI, p. 456.

113. Les taux de suicides par cent mille décès ont été calculés en utilisant les données du *Compte général* et les nombres annuels de décès dans le département de la Seine donnés dans les *Recherches statistiques* VI, pp. 198-199, 422-423 et 598-599. Les taux obtenus pour les hommes et les femmes sont respectivement de 1 705 et 809 en 1837; 2 023 et 879 en 1841; 2 092 et 737 en 1846; 2 524 et 821 en 1851; 2 467 et 881 en 1856.

114. Publiées par les *Recherches statistiques* VI, p. 666-671. Mentionnons plusieurs restrictions à la validité de ces renseignements: les données couvrent Paris plutôt que le département entier; 10,5 pour cent de tous les décès étaient enregistrés comme ayant une cause inconnue; nous n'avons pas d'information sur les causes de décès en fonction des groupes d'âge; et, enfin, les limites des méthodes diagnostiques de l'époque doivent être gardées à l'esprit.

115. La tuberculose (10,6 pour cent), la gastro-entérite (9,5 pour cent), le choléra (9,4 pour cent), la fièvre typhoïde (6,5 pour cent) et la pneumonie (6 pour cent) occupaient les cinq premières places à ce titre, alors que le suicide se plaçait après la diarrhée (1,6 pour cent) et la péritonite (1,5 pour cent). En ce qui concerne les femmes, le suicide arrivait encore plus bas. Rappelons que les années 1854-1855 ont été celles du choléra.

d'y voir<sup>116</sup>, ni même le déracinement et la solitude des nouveaux arrivants dans la ville soulignés par de plus anciennes interprétations<sup>117</sup>, mais bien la banalité de la mort et, surtout, l'importance de la solidarité chez les classes laborieuses<sup>118</sup>. Le très fort taux d'identification des corps — presque 90 pour cent des corps amenés à la Morgue durant notre période étaient reconnus<sup>119</sup> — montre que, aussi solitaire et douloureuse qu'ait pu être leur crise finale, les suicidés n'étaient pas seuls et que même les nouveaux arrivants dans la ville étaient rapidement intégrés au sein de réseaux formés par la famille, les originaires d'une même région, le milieu de travail et le voisinage. C'est ainsi qu'une manière d'étudier l'expérience de la mort peut devenir un moyen de saisir l'expérience de la vie.

- 
116. "Il n'est pas de population qui ait moins que le bas peuple de Paris le sentiment de la dignité et de la majesté de la mort", écrivait Edmond Texier dans *Tableau de Paris* (Paris; 1852-1853), chapitre sur "La Morgue". Un point de vue semblable est adopté par Firmin Maillard, dans *Recherches historiques et critiques sur la Morgue* (Paris; 1860), particulièrement pp. 99-101. La description bourgeoise la plus connue de la Morgue comme attraction publique se trouve dans le roman de Zola *Thérèse Raquin* (1867).
117. Louis Chevalier (dans *Classes laborieuses et classes dangereuses*, pp. 485-486), en affirmant à tort que deux-tiers des corps à la Morgue demeuraient non-identifiés durant la période 1830-1835, soutenait que le taux d'identification étaient plus bas qu'il ne devait l'être plus tard dans le siècle pour avancer que bon nombre de Parisiens étaient socialement isolés. Cette assertion est d'ailleurs reprise dans l'argument de Chesnais sur la marginalité et le suicide (*Histoire de la violence*, p. 269). Cette affirmation est fausse, et il semble que Chevalier ait choisi à dessein une brève et trouble période de l'histoire de la capitale pour servir son propos. La compilation statistique du registre de la Morgue pour 1838 indique que 74 pour cent des corps avaient été identifiés durant la période 1830-1835. En 1830 seulement ce pourcentage avait été exceptionnellement faible (61 pour cent) et encore ce chiffre inclut-il beaucoup des victimes anonymes des journées de Juin qui, à cause de la chaleur estivale, avaient rapidement reçu des funérailles nationales.
118. Comme certaines études sur le Paris du XVIIIe siècle l'avaient déjà laissé entendre: voir entre autres Daniel Roche, *Le peuple de Paris* (Paris; 1981), pp. 242-245 et Richard Cobb, *Death in Paris*, pp. 61 et 97.
119. Le chiffre exact (87,44 pour cent) a été calculé à partir des statistiques annuelles de la Morgue incluses dans les registres des *Archives de la préfecture de police*. Pour des raisons évidentes, les foetus, les victimes d'infanticide, et les fragments de corps trouvés dans les latrines, les rues et le fleuve, ont été exclus de ce calcul. Notons de plus que l'efficacité du système devait quelque chose aux réformes administratives préconisées par Devergie en 1836. Voir Alphonse Devergie, "Rapport à M. le Préfet de Police sur les inconvénients attachés aux dispositions actuelles de la Morgue", *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1ère série, 8 (1832), pp. 75-97. Le mythe bourgeois voulait que beaucoup de corps étaient identifiés par hasard par des passants durant l'exposition des corps. La réalité était toute autre. La famille et les amis donnaient à la Morgue la description des disparus et étaient ensuite contactés par des greffiers lorsque des corps correspondant au signalement étaient amenés.